

311

17

# NOUVEAUX CAHIERS

## 11

### Confrontations

...AVEC NOS LECTEURS

Le secret des « Nouveaux Cahiers ». — Appréciations et jugements — Foi ou raison ?  
Liberté de pensée et humanité — Le sous-officier et l'emballeur.

### Etudes et mises au point

F. MAURETTE .....	Notes d'un surarbitre	
ROBERT JARRY .....	Dignité de la maîtrise	
PAUL VIGNAUX .....	<u>Aspects religieux de la guerre</u>	(1)
	<u>d'Espagne</u>	

### A quoi pense...

A. M. PETITJEAN .....	Un jeune ouvrier du Nord
-----------------------	--------------------------

### La Condition ouvrière

XXX. ....	L'industrie hôtelière
-----------	-----------------------

Signes des temps. — Chacun ses vérités

RÉDACTION : 7, PLACE DE LA SORBONNE -- PARIS-V<sup>e</sup>  
ADMINISTRATION : LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN, 108, bd. ST-GERMAIN -- PARIS-VI<sup>e</sup>

Le numéro : 1 fr. 50

(1) En esta sección obra duplicada; puede por tanto pasar este nº al archivo de la Delegación si allí no existe. Artilla

## ... AVEC NOS LECTEURS

Durant les vacances, les Nouveaux Cahiers ont revu la correspondance qu'ils ont reçue depuis leur naissance. Du moins celle qui apporte des approbations et des critiques — surtout celle qui apporte des critiques. Ils ont pensé qu'à en placer les extraits essentiels sous les yeux de leurs lecteurs, avec un court commentaire, ils éclaireraient leur pensée mieux que par tout autre moyen. Jusqu'ici, en effet, les Nouveaux Cahiers n'ont parlé que des sujets qu'ils avaient eux-mêmes choisis : cela peut permettre d'esquiver des difficultés. En reprenant aussi honnêtement que possible les observations qu'on leur a faites, ils sont tenus de mieux préciser vis-à-vis d'eux-mêmes et des autres ce qu'ils entendent faire.

Qu'on ne recherche point dans les extraits qu'on va lire un ordre voulu. C'est un faisceau tout venant d'observations dont — on le verra dans ce numéro et dans le suivant — aucune n'est indifférente (1).

### Le secret des Nouveaux Cahiers

Un correspondant nous écrit de Tarbes :

Il est impossible de situer votre revue avec netteté au sein de notre petit univers politique, ni de discerner l'identité de ses inspirateurs. Peut-être est-ce précisément le résultat auquel vous visez? Personnellement je ne l'approuve pas, car un souci d'équité et d'impartialité aussi louable que celui qui vous guide vous commandait de prendre, dès l'abord, une position plus catégorique et de ne point taire les noms et qualités des divers instigateurs dont ce nouvel organe de presse a bénéficié.

Notre justification est celle-ci :

Ce n'est point à raison de leurs fonctions, de leur emploi ou de leurs titres, quand ils en ont, qu'écrivent les collaborateurs des « Nouveaux Cahiers ». C'est en tant que citoyens. Ils n'ont point à engager leur parti, leur entreprise ou leur corps de métier dans ce qu'ils disent : ils sont seulement eux-mêmes. Après discussion, nous avons décidé que les signatures ne seraient, en principe, accompagnées d'aucun titre. Mais nous indiquons bien volontiers les fonctions des signataires des articles parus.

— Barnaud, A. Detœuf, de Tarde, Valen-

(1) N'ayant pu demander aux auteurs s'il leur convenait d'être cités, nous avons, en ce qui les concerne, conservé l'anonymat.

tin (1), sont dirigeants d'entreprises industrielles. Bouché est directeur d'éditions techniques.

— Br. Parain, Bost, Petitjean, de Rougemont, Souvarine, Winter, sont hommes de lettres ou journalistes.

— Moré, Pose, Truphtil, sont financiers.

— C. Leblond (1), Rain, J. Reinach, appartiennent au Conseil d'Etat.

— Archambault, J. Laffay, F. Perrin, G. Piron, Vignaux, Simone Weil, sont professeurs.

— Cancoët (Cheminot), et Laurat, sont connus comme militant syndicalistes C. G. T.

— Kœnig est étudiant.

— P. Detœuf est cultivateur.

— Pinot fait partie des services de la C.G.P.F.

— Babelon est Attaché commercial.

— Maurette, mort soudainement il y a quelques semaines, était directeur au Bureau International du Travail.

Ajoutons, en ce qui concerne les « instigateurs » du mouvement, les précisions suivantes :

L'origine du Groupement est dans une étude faite par les industriels appartenant aujourd'hui aux « Nouveaux Cahiers », étude entreprise en 1934 (à la suite du 6 février) sur la réforme sociale, économique, politique et morale indispensable. Des contacts pris en 1936, un peu avant les élections, avec des personnes diverses

(1) Pseudonyme.

appartenant au parti socialiste, au Comité de Vigilance des intellectuels antifascistes, au syndicalisme chrétien, à la C. G. T., au mouvement personnaliste, ainsi qu'avec d'autres personnes non affiliées à des partis et appartenant soit à l'Administration, soit aux professions libérales, soit à l'entreprise privée, il est résulté que, sous certaines réserves propres à chacun, cette étude pouvait servir de base à des confrontations et à un examen plus poussé des problèmes soulevés.

Dès lors, le nouveau groupement s'est réuni tous les huit jours, le soir, dans un café de la Rive Gauche. Chacun amène ceux qu'il juge pouvoir être intéressés par l'effort entrepris, ou qu'il estime susceptibles d'apporter des informations utiles sur les points débattus.

Les « Nouveaux Cahiers » ont été créés pour donner à ce groupement des contacts plus larges avec l'extérieur. Pour assurer leur complète indépendance financière, il a été créé une association dont ils sont la propriété. Les participants lui apportent leur concours, qui, en argent et en travail, qui, en travail seulement, selon les ressources de chacun. Les apports sont bénévoles et ne donnent aucun droit particulier. L'association décide à la majorité des voix. L'association refuse toute subvention, en dehors des abonnements de soutien. Ceux-ci ne peuvent émaner de Sociétés. Le plus important de ces abonnements a atteint 500 francs. Leur montant total s'est élevé jusqu'ici à 7.000 francs environ.

\*\*

## Une appréciation

Un ingénieur écrit :

Cela m'a fait penser à Jean-Jacques, à Madame Poitrine (il pleut, il pleut, bergère), à la fête de la Fédération, à Lamartine (48), bref au groupe des images douces qui précèdent et accompagnent toujours les images dures, en s'opposant, en se liant à elles comme la rime féminine à la rime masculine.

- universelle
- ferment
- fraternelle
- sang.

Pour le moment, je crois qu'il vaut mieux ne pas porter même le sirop de sucre dans la fourmière malade : les fourmis le feraient fermenter en vinaigre.

Nous ne croyons pas qu'on entende nous

reprocher ici une douceur bêlante, — une sentimentalité romantique, qui veut croire uniquement à la bonté profonde de l'homme, et aboutit en fin de compte, à toutes les transactions. — Ce n'est point le miel des demi-vérités, des équivoques, des malentendus bienveillants que nous désirons apporter dans la fourmière; c'est l'acide de la vérité. Nous voulons qu'avant tout l'on voie clair — qu'on parle des mêmes choses avec les mêmes mots — qu'on discute avec des raisons qui soient des raisons, c'est-à-dire auxquelles l'adversaire peut refuser une grande valeur, mais non toute valeur.

Mais peut-être est-ce l'utilité d'un tel effort qui est ici contestée, au nom de l'Histoire. La raison n'aurait jamais prévalu contre la violence; cela tient, nous semble-t-il, pour beaucoup, à ce que l'Histoire, jusqu'ici, ne s'est guère intéressée qu'aux violences. Chez les peuples heureux, les événements sont sans reliefs. S'il est vrai qu'il y eut, aux pires époques, des hommes qui essayaient de faire triompher la raison et qui n'ont pas réussi, il y en eut d'autres, celle du « boulangisme », par exemple, où la raison a fini par vaincre la mystique, celle de l'affaire Dreyfus où la vérité a fini par triompher de la passion. Mais précisément, parce que dans de tels cas, les violences ont été évitées, cela ne compte pas, pour certains spécialistes de l'Histoire, parmi les événements qui marquent. Il semble que l'influence de la raison sur l'avenir n'ait pas été aussi grande que celle d'une guerre civile... Mais le temps perdu prépare les catastrophes, le temps gagné les écarte. Ne rien faire, c'est perdre du temps, travailler à la compréhension mutuelle et à une construction raisonnée de l'Etat, de la Société et de l'Economie, c'est en gagner. Nous croyons que nous aidons à en gagner.

\*\*

## Pouvoir des mots

Une citation de Pierre Charron « De la Sagesse », livre I<sup>er</sup>, chap. 36, nous est adressée par un ami, à propos de l'article très remarqué de Simone Weil : « Ne recommençons pas la guerre de Troie. »

Souvenons-nous que les plus grands remuements du monde, les plus générales et effroyables agitations des Etats et des Empires, armées, batailles, meurtres, procès et querelles, ont leurs causes bien légères, ridicules et vaines, témoins les guerres de Troie et de Grèce, de Sylla et de Marius, d'où sont ensuivies celles de César et de Pompée, Auguste et Antoine. Les poètes ont bien signifié cela, qui ont mis pour une pomme la

Grèce et l'Asie à feu et à sang : les premiers ressorts et motifs sont de néant, puis ils grossissent, témoins de la vanité et de la folie humaine... La robe de César troubla plus Rome que ne fit sa mort et les vingt-deux coups de poignards qui lui furent donnés.

*Les causes légères disparaissent bientôt, mais, auparavant, elles se sont substituées un mot : honneur, vengeance, patrie, liberté, gloire, salopards ou deux cents familles. Et c'est le Pouvoir des Mots qui précipite le retour de la guerre de Troie. C'est lui qui nous écarte des vrais problèmes, de ceux qu'il vaudrait la peine de bien poser pour prétendre les résoudre.*

\*  
\*\*

## Liberté de pensée et Humanité

*Nous extrayons d'une lettre reçue de M. N..., directeur des Musées Nationaux, les passages suivants, qui nous paraissent compléter heureusement ce qui a été dit ici de la liberté de penser :*

Et je suis tout à fait d'accord avec vous pour refuser d'accepter la pensée d'autrui toute faite, avant de l'avoir reconnue comme vraie. En ce sens — et en quelques autres — je suis cartésien, moi aussi. Mais je ne crois pas que nécessairement il y ait dans un consentement de groupe, une peur de la foule ou un intérêt étroit. Je crois beaucoup à l'instinct humain et j'estime qu'il est du devoir de ceux qui pensent de chercher à dégager les principes de vérité que renferment inconsciemment ses mouvements, et à les rendre actifs. Je me méfie — comme d'une déformation ou même d'une infirmité — de l'allure qu'ont donné à notre pensée, à notre raison, les enseignements universitaires, la spécialisation intellectuelle et l'abus de la littérature. Je me suis aperçu — à temps il me semble, puisqu'il y a vingt ans de cela — des dangers de cette intoxication. C'est, à mon avis, cet éloignement de la vie qui nous a fait perdre le contact de la foule humaine. Nous en sommes arrivés à parler une langue à part qui n'est point comprise, parce qu'elle s'est coupée du terreau social pour vivre en serre.

C'est pourquoi je me méfie de l'enseignement et de la lecture (à moins qu'on ne me dise quel enseignement et quelle lecture) pour former la liberté de pensée. Je compte davantage sur la pratique, c'est-à-dire l'expérience quotidienne de la vie et sur la méditation. Et là, peut-être, nous

ne sommes pas d'accord, si par « pratique » vous entendez seulement une sorte de sport de la pensée, une sorte de « pensée pour la pensée ». Et je ne crois pas du tout à « l'encouragement de la Société ». Ou du moins je ne comprends celui-ci qu'à posteriori et par contre-coup. Mais votre lettre à ce point de vue m'est beaucoup plus claire que votre article, car elle explique ce point qui m'avait paru confus par trop de concision. Et je pense qu'au fond, et là aussi, nous sommes d'accord.

Où nous différons peut-être, c'est que je ne sens pas — mot peu rationnel — et que même, à la réflexion, je ne juge pas, cette inquiétude de la liberté comme essentielle. Ne croyez pas à une fatuité de ma part. Ma liberté est assez solide en moi — et en tout homme aussi, à mon sens — pour subsister en dépit des circonstances. Vouloir sauvegarder à tout prix sa liberté contre tous les orages, c'est peut-être la priver d'un arrosage qui lui ferait du bien. En somme, et en conclusion, nous sommes d'accord. Tous sont tenus d'être citoyens. Faisons donc d'abord une société habitable, mais sachons que nous ne trouverons pas de liberté en dehors de la condition humaine.

*En nous rappelant que le contact avec la foule, l'acceptation de l'instinct humain sont indispensables, si l'on ne veut s'enfermer dans un stérile dilettantisme, notre correspondant précise utilement notre pensée. Attachés surtout à montrer les excès de l'esprit totalitaire, de l'esprit qui a renoncé à la critique et accepté le grégarisme, excès aujourd'hui redoutable, nous n'avons peut-être pas assez marqué que les tendances humaines sont des faits, qu'elles correspondent à des causes profondes, et que la pensée libre doit, avant tout, s'efforcer de les discerner et de satisfaire celles qui marquent un progrès humain. Mais nous affirmons qu'elle doit raisonner, et discuter sans entraves, les moyens efficaces pour y parvenir.*

*Ce qu'on a lu dans les « Nouveaux Cahiers » doit rendre manifeste cette pensée; il n'était pas mauvais cependant qu'elle fût clairement énoncée.*

*Nous croyons en revanche que la liberté intérieure n'est pas si solide que cela. Nous nous demandons si en Allemagne et en Russie on peut encore penser librement, non seulement en politique, mais en art, en science, en littérature. Une pensée qui ne peut plus s'exprimer subsiste-t-elle? Nous ne le croyons pas : une pensée a besoin de vivre, de se confronter aux choses et aux êtres, d'être défendue; une pensée qui n'est pas un acte n'existe pas, ou se meurt bien vite. Si elle existe, c'est précisément à l'état de pensée*

*abstraite, sans contact avec l'homme; cette pensée que notre correspondant et nous-mêmes redoutons. Il faut sauver ce qui reste de la liberté de pensée pour éviter de tomber sous des régimes où la pensée humaine est interdite. C'est la seule réserve que nous ayons à faire sur la mise au point qu'on vient de lire.*

\*\*

## Foi ou Raison ?

*Un correspondant de Prague nous écrit :*

Vous savez combien l'initiative des « Nouveaux Cahiers » m'a paru sympathique et féconde lorsque vous avez bien voulu m'en parler à Paris. Et vous savez aussi la réserve sans doute excessive que m'inspire toujours un certain pessimisme natif. Aujourd'hui comme hier, je pense que tout cela est raisonnable, prudent, logique, clair et généreux, mais n'a pas grand chance de succès. Ma conviction profonde, que je souhaite erronée, est que notre monde déboussolé ne sera pas ramené à la raison par des voies simplement raisonnables. J'ai parlé longuement l'autre soir à Prague des « Nouveaux Cahiers » avec X et X. Je les ai, je crois, assez fortement scandalisés en n'attendant le salut que de moyens extra ou supra-raisonnables, par exemple d'un nouvel ordre religieux dont les membres mettraient au service de la paix leur héroïsme surnaturel, et s'acharneraient à discréditer l'héroïsme des champs de bataille nationalistes, de même que l'Eglise a discrédité le duel et les luttes féodales avant de les condamner et d'être imitée en cela par le pouvoir séculier. Mais qui prendrait aujourd'hui de pareilles initiatives? Je pense toujours que nous sommes remarquablement, j'allais dire désespérément, intelligents et que ce qui nous manque le plus c'est la Foi, la vraie, celle qui transporte les montagnes... Vous parlez dans vos nouvelles précisions de « ceux qui, ayant su se détacher de l'esclavage de l'intérêt et de l'opinion créent une volonté... » Me pardonneriez-vous d'être brutalement sincère? Qui parmi nous est vraiment détaché de l'esclavage de l'intérêt et de l'opinion? Qui peut l'être? Qui peut, à force d'héroïsme, racheter la masse et lui permettre d'être médiocre sans de trop graves inconvénients? Qui redonnera à la vérité sociale et internationale que nous détenons sa pureté, son pouvoir d'attirer et pour ainsi dire de faire violence? Celui-là, ceux-là, devront probablement avoir commis auparavant mille folies et fait le sacrifice de tout...

Excusez ma franchise d'exilé et n'attachez pas à ces propos tout personnels plus d'importance qu'ils n'en méritent.

*Ces propos sont pourtant singulièrement importants. Ils posent tout le problème.*

*Nous nous demandons souvent si, selon la formule de notre correspondant, la raison suffira à redonner au Monde un Nord Magnétique. Certes, il est impossible de croire que tel ou tel — et a fortiori un pays tout entier — peut se dégager par la pensée, de l'intérêt et de l'opinion. Nous apercevons bien que, quoique nous fassions les uns et les autres pour nous libérer, l'intérêt et l'opinion continuent, sinon à dominer, du moins à émouvoir notre pensée. Certes, une foi universelle, créée, exaltée par des apôtres rétablirait le monde. Mais faut-il attendre qu'une telle foi naisse et ne rien faire? Est-il donc nécessaire que tous les hommes soient des saints pour que les choses reprennent un cours normal, pour que le monde redevenue habitable? Il suffit qu'ils pensent assez aux autres. Il suffit qu'ils sentent leur interdépendance, et que, l'ayant comprise, ils se demandent ce que pensent vraiment les autres, qu'ils n'attribuent pas à ceux qui les combattent une âme faite seulement d'égoïsme, de bassesse, d'hypocrisie et de mensonge.*

*La bassesse, l'égoïsme, l'hypocrisie et le mensonge sont partout; mais partout aussi il y a de la noblesse, un sentiment social et l'amour de la vérité. Seulement, lorsque la lutte prend un caractère mystique (au sens d'aujourd'hui) à force de ne plus croire à la noblesse, au sentiment social et à l'amour de la vérité qui sont dans les autres, on en vient à les diminuer en soi. On devient chien hargneux contre un chien qu'on croit méchant. Il n'est pas nécessaire d'être un saint pour refuser cette humiliation. Il suffit d'être un homme conscient de la dignité humaine. Et c'est là-dessus que nous comptons.*

\*

\*\*

## Il faut préparer l'opinion à une solution du problème colonial

*A propos des colonies, nous avons reçu d'un Inspecteur des Finances, la lettre suivante :*

Permettez-moi d'apporter au débat sur le problème colonial ouvert par les « Nouveaux Cahiers », une observation qui en confirme l'opportunité.

A l'égard de la revendication allemande, on

sent du côté britannique un raidissement progressif de l'opinion à mesure que s'affirment le sentiment d'une force militaire accrue et le ressentiment des sacrifices matériels et idéologiques imposés par la nécessité du réarmement.

En France, la fraction de l'opinion qui serait favorable en principe à toute discussion internationale pour organiser la paix, paraît de plus en plus influencée par l'idée que le régime hitlérien ne peut pas durer, qu'il n'y a d'ailleurs rien à espérer de lui en fait d'organisation de la paix, enfin que toute tentative en ce sens avec lui aboutirait à le consolider.

Cette tendance négative des opinions britannique et française peut se dissimuler pour le moment sous une formule tout à fait raisonnable : « aucune discussion des revendications coloniales allemandes autrement que dans le cadre d'un règlement politique plus ou moins étendu. »

Il importe, je crois, d'empêcher que cette condition suspensive n'apparaisse, le jour où elle deviendrait réalisable, comme s'étant convertie en simple échappatoire. C'est ce qui se produirait si les opinions publiques n'étaient pas suffisamment préparées. Or, en France, la presse de droite par principe, et celle de gauche, par anti-hitlérisme, sont d'accord pour éviter la moindre indication susceptible de donner à penser qu'un jour viendra où il faudra faire quelque chose.

Aussi la reprise de la question par les « Nouveaux Cahiers », était-elle particulièrement opportune, même s'il est trop tôt pour chercher à définir une solution.

*La question ne sera pas abandonnée; d'autres soucis internationaux l'estompent aujourd'hui. Comment ne reviendrait-elle pas? Et faut-il qu'elle revienne sans qu'il se soit fait sur elle en France une opinion raisonnable?*

\*\*

## Le sous-officier et l'emballeur

*Un officier nous écrit :*

A la lecture de votre numéro du mois d'août, une chose me taquine.

Je lis, page 7, à la rubrique : « Signes du temps », et sous le titre « Le monde à l'envers », un extrait du journal *l'Epoque*, reproduisant quelques lignes de la *France militaire*. Cet extrait

se poursuit par ces lignes, de la rédaction des N. C. : « Selon quel critère *l'Epoque* juge-t-elle que dans un monde à l'envers, un sergent « vaut tellement davantage qu'un « emballeur » ?

« Ou bien je ne comprends pas, ce qui ne saurait surprendre de la part d'un militaire, ou bien il faut prendre l'allusion au sérieux, et considérer que la rédaction des *Nouveaux Cahiers* n'admet pas que ce qui différencie un exécutant d'un chef — fût-il subalterne — ne corresponde à une qualité digne d'être rémunérée.

« Je serais heureux d'être éclairé sur ce point. »

Nos remarques sont les suivantes :

1° *Le fait d'être choisi pour exercer une autorité ne donne pas droit, ipso facto, à une rémunération supérieure à celle de toute personne qui n'exerce pas d'autorité. Le médecin, l'avocat, le savant peuvent et doivent être mieux payés qu'un chef subalterne; car les qualités qu'ils doivent avoir sont plus rares et les services qu'ils rendent plus précieux. Il arrive même qu'une autorité de discipline soit donnée dans une entreprise privée, à un Chef du Personnel moins payé que ceux qui doivent lui obéir.*

2° *Dans le cas particulier, la comparaison est faite entre un sous-officier et un emballeur sans spécialité, c'est-à-dire un simple manoeuvre. Or, le sous-officier a été l'objet d'un choix; on lui demande des qualités particulières de tenue, d'instruction et d'autorité. Avec les soldes actuelles, le recrutement de sous-officiers de valeur est difficile. A moins donc de remettre en cause le principe même de la défense nationale, il est conforme à l'intérêt public que le sous-officier soit notablement mieux payé que le manoeuvre. S'il s'agissait d'un ouvrier spécialiste, d'un bon emballeur professionnel, dont la formation exige des années et dont les connaissances sont étendues, il pourrait en être autrement.*

3° *On doit remarquer enfin que l'article visé de la « France Militaire » ne fait entrer en ligne de compte que la solde du sous-officier, à l'exclusion des indemnités, et ne dit rien de la retraite, particulièrement favorable pour le sous-officier, — alors qu'elle est actuellement inexistante pour l'emballeur.*

*Ces observations faites, nous reconnaissons volontiers que le commentaire interrogatif de l'article devait provoquer l'interprétation qui en a été donnée, et qu'il est à cet égard regrettable.*

## ETUDES ET MISES AU POINT

*Comme suite à l'article de M. Pinot sur l'Arbitrage Obligatoire, nous avons reçu la lettre suivante de notre collaborateur et ami Fernand Maurette, directeur au Bureau International du Travail, quelques jours avant la nouvelle de sa mort.*

*Ce tragique événement nous empêche de continuer avec lui la controverse amorcée par cette lettre; nous publions celle-ci sans la discuter.*

*Nous ne pouvons manquer, à cette occasion, d'exprimer toute la douleur que la disparition de Fernand Maurette a causée aux dirigeants des Nouveaux Cahiers. Il avait immédiatement accueilli avec la plus vive sympathie notre effort et l'avait secondé, malgré les nombreuses occupations qui l'absorbaient, avec un incessant dévouement, chaque fois que ses connaissances et son jugement ont été mis par nous à contribution. Les lignes qui suivent témoignent une fois de plus de la haute conception que Fernand Maurette se faisait de toutes les tâches qui lui étaient confiées.*

### NOTES D'UN " SURARBITRE "

J'ai lu avec un vif intérêt l'article que M. Pinot a publié dans les *Nouveaux Cahiers* du 1<sup>er</sup> juillet sur la conciliation et l'arbitrage. Me sera-t-il permis d'y ajouter quelques mots? Je m'autoriserai du fait qu'en trois mois j'ai dû rendre une dizaine de sentences surarbitrales et de l'honneur qu'il m'a fait de me citer trois fois dans son article.

Je commencerai par la fin dudit article. M. Pinot y constate, — et il me paraît en exprimer le regret, — que les sentences arbitrales et surarbitrales rendues jusqu'à ce jour ne sont point de nature à constituer une jurisprudence. Pour ma part, loin de le regretter, je me permets d'exprimer l'espoir qu'il en sera toujours ainsi! du moins pour les surarbitrages. Pour expliquer ma pensée, il me suffira de me référer à la loi et au décret qui instituent les surarbitres.

Qu'est-ce que le surarbitre? Un juge qui applique la loi? Non: c'est un « amiable compositeur ». Si la loi écrite suffisait à résoudre les cas qui lui sont soumis, il aurait été inutile et même déraisonnable de le créer: les tribunaux sont là pour un coup, et, s'ils étaient insuffisants, il n'y avait qu'à en créer d'autres. Le surarbitre, naturellement, doit rester dans les cadres des lois existantes; mais, le plus souvent, il lui arrivera, soit d'aller dans le sens de la loi, mais en poussant au delà (il en a le droit); soit de trancher des cas qui ne sont pas explicitement prévus par elle. Et comment pourrait-il en être autrement? Si la loi était claire et précise au sujet des cas soumis au surarbitrage, comment croire que ceux-ci n'auraient pas été tranchés, avant d'arriver à cette instance suprême, par l'une des quatre institutions de conciliation qui doivent les

examiner tout d'abord, ou du moins par les deux arbitres qu'ont désignés les parties? En somme, si le système fonctionne bien, ne doivent arriver jusqu'au surarbitre que des « cas d'espèce »: la loi doit être connue de lui, respectée par lui; elle ne peut lui suffire pour trancher.

Voilà pourquoi j'ai toujours pensé que le surarbitre, dans sa tâche de conciliateur équitable et « humain », doit mettre autant de soin à *expliquer* sa sentence dans ses considérants qu'à la *formuler* dans sa conclusion. Les considérants, puisqu'il s'agit de cas d'espèce, varieront particulièrement avec chaque cas; ils justifieront la forme *particulière* de chaque sentence. Chaque sentence constituera un texte singulier, et la comparaison entre toutes ne saurait donner lieu à une somme moyenne qui serait la « jurisprudence ».

Je voudrais reprendre les trois sentences de moi que cite M. Pinot pour éclairer ma pensée.

Et d'abord celle que j'ai prise au sujet de la procédure de placement dans l'alimentation de détail de Paris et de la région parisienne. J'ai décidé que le patron qui aura besoin d'un employé devra s'adresser d'abord à l'Office départemental de placement, puis, si celui-ci ne lui fournit personne qui lui donne satisfaction, aux offices syndicaux, et qu'enfin, seulement après avoir épuisé les offres que ceux-ci peuvent lui faire, il aura le loisir de procéder à un embauchage direct. Et M. Pinot de dire: c'est la liberté d'embauchage du patron qui est atteinte.

J'avoue que ma préoccupation n'a pas été là. Je rappelle qu'il s'agissait d'une convention collective pour le temps présent, révisable dans un an, deux ans au plus, et s'appliquant à la région parisienne. Et je me suis tenu le raisonnement

suisant (on le trouvera sous une forme plus ramassée et plus impersonnelle dans les considérants de ma sentence). Il y a encore dans la région parisienne quelque 250.000 chômeurs de tous âges et des deux sexes. Peut-on imaginer qu'on n'y trouvera point un jeune homme ou une jeune femme capable d'être garçon ou fille d'épicerie? Or, voici M. Calmels, honorable épicier, natif de l'Auvergne, qui cherche un garçon. Il sait que dans son pays, à Laguiole, le fils Chassagnol veut « se placer à Paris ». Il ne le connaît pas, mais il est ami des parents. Il le fait venir. Le fils Chassagnol se révèle en quelques semaines incapable. M. Calmels le renvoie. Le fils Chassagnol retournera-t-il à Laguiole? C'est bien douteux : il y a quatre-vingt-dix-neuf chances sur cent pour qu'il reste à Paris. Et voilà un chômeur de plus, sans spécialité, et à un âge dépourvu d'expérience. Si M. Calmels s'était adressé à l'Office, il y aurait sans doute un chômeur de moins.

Tel est le sens de ma sentence : la décision qu'elle comporte est limitée dans le temps et dans l'espace; elle aurait peut-être été différente s'appliquant au Cantal ou à l'année 1940. Quand il y aura moins de chômage dans la Seine, il est possible qu'une nouvelle convention collective rende à M. Calmels sa liberté pleine et entière... à moins qu'une législation claire ne soit intervenue, d'ici là, sur le sujet.

Je serai plus bref sur les autres cas cités par M. Pinot, parce que l'analyse un peu longue du premier a suffi, je pense, pour expliquer ma conception du surarbitrage.

J'ai décidé dans une sentence que les travailleurs intéressés auraient droit à plus de quatorze jours de congés annuels payés, quand ils auraient

une ancienneté substantielle d'emploi dans la maison. J'y étais autorisé, et par la loi, qui déclare que les quatorze jours sont un minimum, et par l'usage en cours dans bien des industries. Ma seule préoccupation a été de savoir si, dans leur état présent, les industries considérées pouvaient supporter ce léger supplément de charges. De même au sujet des suppléments de charge pour les femmes en couches... et, je l'avoue, d'un certain nombre d'autres que M. Pinot a passés sous silence.

Quant au cas des ouvriers licenciés des chocolateries Tobler de Bordeaux, je renvoie, derechef, à mes considérants. S'il s'était agi d'une « grève » ordinaire, complète, prolongée, née normalement d'un conflit occasionné par le travail dans l'usine, peut-être aurais-je jugé autrement. Mais là encore il s'agissait d'un cas bien spécial : à son origine ne se trouvait ni la « grève », ni aucun événement né dans l'usine et du fait du travail.

La fonction du surarbitre est délicate. Il lui faut décider en humanité autant qu'en droit. Le plus souvent, ses sentences ne satisfont entièrement aucune des parties en cause. C'est que chacune interprète une règle, qui n'est pas claire et explicite, en fonction de ses intérêts particuliers, dans son cas particulier.

Le surarbitre tient la balance, dont le fléau n'est pas celui de la loi, mais de l'équité. Charge lourde, un peu effrayante, mais passionnante et — du moins je le crois, — aujourd'hui nécessaire et utile... à condition que ceux qui l'assument soient propres à la tâche qu'on leur confie. Et voilà donc une institution qui sera ce que la feront les hommes chargés de lui donner vie. Est-elle la seule dans ce cas?

Fernand MAURETTE.

---

## SIGNES DES TEMPS

### UNE INFORMATION INATTENDUE

*Le balilla Bruno Bonfanti du Fascio d'Annecy (France) circulait à bicyclette pour porter des invitations à une réunion lorsqu'il fut attaqué par trois galopins, fils d'antifascistes français notoires, qui lui brisèrent ses lunettes. Le balilla, descendu de sa machine, affronta ses assaillants et leur donna une leçon méritée. Puis enfourchant sa bicyclette au cri de « Vive le Duce », il courut accomplir sa mission. Le Fascio d'Annecy a cité à l'ordre du jour le courageux balilla.*

(Un dessin en couleurs couvrant une page entière illustre cette nouvelle.)

*La Tribuna Illustrata, 8 août 1937.*

### CADEAU A LA FRANCE, MAIS ATTEINTE A SA DIGNITE

BIARRITZ, 30 août. — Cette nuit, vers 2 h. 30, à la terrasse d'un bar-dancing de Biarritz, près de la plage, un groupe de communistes espagnols discutaient violemment. Bientôt, des consommateurs se mêlèrent à la conversation. Les Espagnols se mirent alors à proférer des injures contre la France et contre les Français. L'un d'eux sortit de sa poche une liasse de billets de 100 francs et 1.000 francs et y mit le feu. L'inspecteur Ceugnart, de la Sûreté nationale, qui assistait à la scène, intervint et put saisir des fragments de billets brûlés, mais le groupe put s'échapper en automobile vers Bayonne.

*Les « délinquants » ont été arrêtés.*

*(Excelsior, 31.8.)*

## DIGNITÉ DE LA MAÎTRISE

*A la demande d'ingénieurs appartenant aux cadres des grandes entreprises, l'Ecole Libre des Sciences Politiques a institué une série de leçons essentiellement documentaires, sur le rôle de la maîtrise, destinées au personnel des cadres.*

*Les leçons faites jusqu'ici ont été demandées à André Siegfried, Henry Pugel, William Oualid, Pierre Laroque.*

*A ces leçons ont pu se rencontrer des directeurs, ingénieurs, contremaîtres et chefs d'équipes appartenant à une trentaine d'usines différentes.*

*Nous avons demandé à M. Robert Jarry de résumer pour nos lecteurs ce qui, auprès de ses collègues d'autres usines, lui avait paru éveiller une résonnance profonde, ainsi que les réflexions personnelles qu'il avait pu faire, soit à l'occasion de ses fonctions professionnelles, soit à l'occasion des conférences mentionnées plus haut, dont il paraît avoir eu la première idée.*

Voilà des mois qu'une sourde inquiétude règne parmi les cadres supérieurs des Sociétés industrielles et commerciales. Délégués de pouvoirs de direction, tenus à faire respecter à la fois l'autorité dont ils sont investis, et celle des chefs placés sous leurs ordres, destinés parfois à devenir eux-mêmes chefs d'entreprises, ils sentent tout le poids de leur responsabilité. Mais, salariés eux-mêmes, ils sont comme tels soumis dans une certaine mesure à l'arbitraire de l'Entrepreneur, ou de tel de ses représentants directs. Celui-ci est tenté de considérer qu'ils doivent être les représentants de sa pensée et de sa volonté, et est enclin à n'accepter aucune attitude différente de celle qu'il s'est lui-même fixée. Il peut, dans certains cas, pour des raisons purement personnelles, sacrifier tel ou tel de ses collaborateurs.

Dans ses relations avec le personnel, le Chef de service doit prendre parti. De même qu'une décision généreuse peut être interprétée comme un signe de faiblesse, une décision vigoureuse, si elle suscite des réactions violentes du personnel, peut être condamnée. Même lorsqu'elle est justifiée, des raisons valables ou non de politique générale peuvent faire décider de sacrifier le Chef de service à un apaisement de pure forme.

Le plus souvent, les décisions du Chef de service doivent être rapides : elles ne peuvent être concertées avec l'Entrepreneur. Ce dernier conserve ainsi une absolue liberté de jugement et est porté à considérer tout insuccès comme le résultat d'une faute. Sur le compromis souvent inévitable entre le service à assurer et la justice à respecter, l'opinion de l'Entrepreneur et celle du Chef de service peuvent différer. Celui-ci a un sentiment plus profond des réalités quotidiennes, celui-là une vue plus générale de la politique qu'il veut ou qu'il peut suivre.

De tels risques ont toujours existé : ils sont inhérents à toute fonction de direction, dont l'appréciation dépend nécessairement d'un homme, ou d'un groupe d'hommes. Mais ils se sont, ces derniers temps, singulièrement aggravés. Or, un minimum de confiance en soi, en la continuité de son effort, est nécessaire à l'homme pour que son action soit efficace. Un problème nouveau est donc posé là.

A celui-ci, la procédure d'arbitrage, telle qu'elle est conçue pour terminer les conflits sociaux, n'apporte aucune simplification, au contraire. Ce n'est pas qu'en général ces arbitrages ne soient rendus par des hommes critiques et non passionnés : mais, par leur origine étrangère au milieu qu'ils doivent pacifier, ils sont tenus de ne s'appuyer que sur des principes, dans « la tentative de résoudre toute réalité en notions générales » (1), et non sur le souci de cette réalité même, qu'il leur est seulement permis d'effleurer. Les sentences comportent souvent, de ce fait, des considérants contestables ; souvent elles négligent les nécessités internes des entreprises sur lesquelles elles portent. La variété des tendances que comportent ces arbitrages est déjà par elle-même une source de désarroi : mais leur autorité risque bien davantage d'être détruite par les erreurs pratiques qu'ils contiennent. Nombreux sont les Chefs de service qui voient avec inquiétude les conséquences proches ou lointaines de ces méthodes, de ces mesures législatives hâtivement prises, de leur interprétation trop purement déductive, conceptuelle, ne laissant aucune place à l'intuition. Ils voient là une source continue de démoralisation pour les cadres de maîtrise à tous les degrés ; à ceux-ci, un effort prolongé de connaissance de certains hommes et de certaines techniques avait permis d'acquérir une autorité reconquise : ce n'est pas sans de grands risques qu'elle

(1) Edouard LE ROY, Une philosophie nouvelle : Henri BERGSON, p. 35.

doit trop souvent aujourd'hui céder le pas à celle, davantage imposée que reconnue, d'arbitres n'abordant les conflits qu'à leur péripiétie ultime. Leur intelligence, leur culture générale et leur expérience juridique ne suppléent que bien difficilement à l'expérience vécue de la profession dans laquelle ils sont appelés à exercer leur arbitrage.

Dans ces circonstances auxquelles rien ne les avait préparés, les Chefs de services sont en proie à un véritable isolement. Comment connaître les problèmes généraux et les problèmes d'autrui, qui sont pour chacun les problèmes personnels de demain? A qui demander conseil? En présence d'actes de l'Entrepreneur tout-puissant qui menacent leur situation et ainsi toujours, dans une certaine mesure, leur réputation, sur qui et sur quoi s'appuyer? En présence aussi de la substitution, à l'Entrepreneur tout-puissant, mais qu'ils connaissaient, d'un juge de leurs actes futurs dont ils ne connaissent plus ni la personne, ni les mobiles, au nom de qui et au nom de quoi prendre une initiative? Jusqu'où en soutenir, seul et sans appui, la responsabilité?

Une telle incertitude menace, avec les intéressés eux-mêmes, l'autorité nécessaire. Une certaine tendance en naît d'éviter, par des transactions, par un aveuglement volontaire, les difficultés quotidiennes : de remettre à plus tard les oppositions de points de vue, ce qui nourrit des conflits latents qu'un peu d'initiative et de doigté auraient rendus sans objet. En outre, la conscience de chacun est profondément troublée ; nul ne sait plus exactement où est son devoir, c'est-à-dire comment se composent ses devoirs envers lui-même et ses devoirs envers la maison où il exerce ses fonctions.

\*  
\*\*

Il ne faut pourtant jamais perdre de vue que l'exercice du commandement, ou plus généralement de la responsabilité dans l'entreprise, engendre une forme de personnalité très particulière. Celle-ci comporte le goût de l'action opiniâtre et la vigueur dans la décision ; mais elle exige une longue pratique, non seulement des choses, mais surtout du comportement moral des hommes, — chefs, collègues, subordonnés, — sur qui reposera la bonne exécution des décisions. Le Chef de service, le Directeur, n'a pas peur de la nouveauté des actes, mais il a horreur de travailler avec des « inconnus ». Dans l'entreprise naissante ou réorganisée, sur ce « bateau qui s'y retrouve », chacun, chef d'aujourd'hui ou chef de demain, est progressivement apprécié, jugé par chacun de ceux qui sont en rapports avec lui. Il est jugé sur telle commande, sur telle manière d'endosser, de préciser ou d'esquiver la responsabilité d'un ordre ou d'une signature ; de résoudre les problèmes quotidiens d'une façon qui exprime la qualité ou la fai-

blesse de la morale dont il relève : en somme, de penser, de prévoir et d'agir suivant l'idée qu'il se fait lui-même de sa fonction dans l'œuvre à laquelle il collabore.

De tels hommes, armés par l'exercice de chaque jour d'une personnalité aussi affirmée, existent à milliers d'exemplaires dans notre pays. C'est aux initiatives de tels et tels d'entre eux que l'on doit des expériences et des réalisations de premier ordre, qui feraient époque si elles étaient connues en dehors de la tradition orale d'un petit cercle ; qui feraient école si l'on réussissait à rassembler en un corps d'enseignement toute une gerbe d'expériences et de réussites remarquables, mais isolées, et que seule l'absence d'institution « de continuité » condamne trop souvent à rester sans lendemains.

Il n'y a peut-être pas de milieu où se rencontre davantage, imprégnant souvent une vie entière, la pratique de cette belle maxime : « Il faut agir en homme de pensée, et penser en homme d'action » (1). Mais on ne voit pas de rouages permettant à chacune de ces réussites uniques de fournir son apport dans la préparation même d'une législation sans cesse mouvante ; de fournir son apport dans le maintien de ces « morales souples qui obligent » (2), parce qu'exactement modelées sur la réalité, et qui sont la seule garantie d'une certaine forme de dignité morale ; de fournir son apport dans la formation, en profondeur, d'une jeunesse « silencieuse, aux poings serrés » (3), qui cherche non pas des conducteurs, mais des éducateurs.

\*  
\*\*

Pour de tels hommes, un rôle est tout d'abord vacant, et vacant pour eux seuls, et qui est à jouer dans la préparation du droit de demain. Dans notre pays, le droit de demain se met au point à l'occasion de tels et tels cas particuliers, par l'action sur l'opinion ou sur la jurisprudence de personnes morales indépendantes, mais informées. Celles-ci se tiennent sur un terrain d'action intermédiaire entre

(1) Henri BERGSON : Discours à l'occasion du tricentenaire du Discours de la Méthode.

(2) Charles PÉGUY, Note conjointe sur M. BERGSON : « ... C'est un préjugé, mais il est absolument indéracinable, qui veut... qu'une morale raide soit plus une morale, et plus de la morale, qu'une morale souple. C'est comme si on disait que les mathématiques de la droite sont plus des mathématiques que les mathématiques de la courbe. Il est évident au contraire que ce sont les méthodes souples qui sont les plus sévères, étant les plus serrées... Les morales raides sont infiniment moins sévères que les morales souples, étant infiniment moins serrées... Ce sont les morales souples et non pas les morales raides qui exercent les contraintes les plus implacablement dures. Les seules qui ne s'absentent jamais. Les seules qui ne pardonnent pas. Ce sont les morales souples, les méthodes souples, les logiques souples qui exercent les astringences impeccables. C'est pour cela que le plus honnête homme n'est pas celui qui entre dans des règles apparentes. C'est celui qui reste à sa place, travaille, souffre, se tait. » (26 avril 1914.)

(3) M. Robert GARRIC.

la profession et la politique, et c'est en restant sur ce terrain qu'elles gagnent la partie. Ainsi, la Ligue des Droits de l'Homme, dans ses origines, a été dans ce sens le batteur d'estrade des conquêtes politiques d'un parti. Et l'on comprend qu'antérieurement à l'enregistrement officiel d'un Droit venu à maturité, il y ait une phase en quelque sorte contentieuse de sondages et d'ajustements, pendant laquelle les intérêts moraux, quand ils existent, ne doivent pas manquer d'être présents et doivent, moins aujourd'hui que jamais, se cacher. C'est ainsi qu'on a pu écrire que « si la législation change et avec rapidité, c'est qu'il y a une lutte incessante pour le droit » (1).

La loi laisse à l'Entrepreneur une liberté discrétionnaire pour ce qui est de déplacer ses collaborateurs ou de se séparer d'eux. C'est là, on l'a vu plus haut, une condition de souplesse et de vitalité de l'entreprise privée : mais aussi un des éléments de la situation précaire du Chef de service. En général, il est usé utilement de cette liberté pour le bien de l'affaire, et il n'est pas question ici de l'attaquer en elle-même. Par contre, on peut dire que l'Entrepreneur, depuis un an, et spécialement lorsqu'il est devenu purement le financier de l'affaire, est plus souvent tenté qu'autrefois de prendre le Directeur, le Chef de service ou le Contremaître pour bouc émissaire de ses difficultés. De tels cas existent, et certains, typiques, font parler d'eux. Il en résulte, dans le personnel des Entreprises voisines, un malaise qui se répercute sur toute l'activité de ces dernières.

A cette tendance vers la démoralisation, ce sont des forces morales qu'il convient d'opposer : en l'espèce, la constitution en associations permanentes de petits groupes de Directeurs d'Entreprises, de Chefs de services, se connaissant bien entre eux, suffisamment confiants les uns dans les autres pour pouvoir, en restant entre eux, confronter librement et à fond leur sentiment sur de graves questions : l'honneur professionnel de tel Chef responsable; le respect des usages nécessaires à telle entreprise, à tel atelier, à telle fonction.

Ces petits groupes, prenant une personnalité morale permanente par leur constitution en Associations, en Sociétés de Gens de Maîtrise (comme il y a une Société de Gens de Lettres); — en véritables « guildes » d'action morale (comme il y eut au moyen âge une sœurlette de guildes privées qui normalisa les usages du commerce) auraient à prendre position, ou simplement à menacer de prendre position sur des cas concrets, vivants, souffrants : ils auraient ainsi à se dégager du rôle platonique et sans lendemain concret que jouent, pour le but qui est traité ici, les congrès et les semaines d'études.

Il s'agit moins d'ailleurs ici de « protester publi-

(1) M. Georges RIPERT : Le régime démocratique et le droit civil moderne, p. 3.

quement » que d'enregistrer sans tapage — ou de refuser d'enregistrer — des textes contractuels ou réglementaires définissant, modifiant ou transférant des attributions; de cohérer pour des fins précises ce qu'il y a d'opinion commune entre leurs participants; de fixer dans une certaine mesure la direction de leur action, et d'une action qui n'engage qu'eux, en tant que groupe élémentaire d'action morale : mais qui les engage complètement sur une question bien définie et bien dépouillée. Dans cette action amiable, voire en certains cas contentieuse, il s'agit de défendre non pas des individus, mais des usages éprouvés, de redresser des jugements erronés, d'obtenir réparation du préjudice matériel et moral atteignant, non pas la personne de leurs membres, mais l'autorité attachée à leurs fonctions, par le fait de mesures privées ou publiques les atteignant tous à travers un des leurs.

En un mot, il s'agit moins ici de défendre des intérêts que des méthodes de distinguer la malchance ou même la maladresse de l'ignorance, de la sottise ou de la trahison. Il s'agit de donner à chacun, tant pour son action que pour sa défense, l'appui moral qu'il mérite, dans la mesure où il le mérite. Il s'agit de n'être pas seul, dans un monde où tous sont groupés, de n'être pas seul dans un monde où les mœurs changent, et où l'on risque tout à coup de se trouver rejeté hors du siècle.

\*\*

Il ne s'agit pas non plus de s'agréger sans discernement et sans de courtoises limites. Car aborder la morale de la vie industrielle, vouloir dominer le sens de cette vie, c'est aussi chercher les sources de l'autorité qui, — sous tous les régimes politiques, — est attachée aux pionniers, aux organisateurs de cette civilisation industrielle : à ceux qui ont pris à tâche d'inventer des techniques et des organisations, de proposer des programmes, de diriger des plans d'activités nouvelles. Demander à ceux-ci d'analyser les sources de leur autorité, c'est dégager, en eux-mêmes, les mobiles de leurs préférences et de leurs décisions : et si ces mobiles suffisent à constituer parfaitement une fin en soi, ou ne demandent pas au contraire à être corrigés par quelque analyse plus poussée. C'est peut-être enfin aboutir à distinguer parmi ceux-ci, dans les travaux de la paix, deux grands courants, comme il y a deux grands courants dans les travaux de la guerre : ce que Péguy appelait « deux grandes races » (1).

(1) « Il y a une race de la guerre qui, étant pour l'honneur, est tout de même pour l'éternel. Et il y a une race de la guerre qui, étant pour la domination, est uniquement pour le temporel... Il y en a une qui tend à la chevalerie, et l'autre qui tend à l'empire... Beaucoup d'obscurités seraient éclairées, beaucoup de difficultés tomberaient si on ne les confondait pas toujours... »

« Dans le système chevaleresque, il s'agit de mesurer des valeurs. Dans le système de l'empire, il s'agit d'obtenir et de fixer des résultats. » — (Charles PÉGUY. Note conjointe sur M. DESCARTES, p. 146, 1<sup>er</sup> août 1914.)

Suivant qu'il appartient, plus ou moins consciemment, à l'une ou l'autre de ces deux races, intimentement mêlées sous la confusion des étiquettes, des fonctions et des partis, chacun se fait une idée différente des droits que confère l'autorité qu'il exerce ou qu'il subit. Or, « entre ces deux manières de concevoir et de pratiquer l'autorité, il n'existe pas seulement une différence, il existe une contradiction » (1).

De telles confrontations, de telles tâches conduiront nécessairement ceux qui voudront s'y donner à ne pas se contenter d'agir sur la jurisprudence intérieure ou extérieure des entreprises.

Ils feront entrer dans les programmes d'éducation la notion des droits et des devoirs attachés à la fonction.

Ils coordonneront une culture générale accessible aux différents degrés de la hiérarchie industrielle, adaptée aux besoins de chacun d'eux.

Ils permettront à chacun de s'élever au grand jour, dans le respect de soi-même, sous le contrôle et avec l'aide d'une autorité morale qu'il reconnaît.

\*\*

Or quel peut donc être, dans la grande industrie moderne, l'agent d'autorité morale reconnue, qui soit apte non seulement à soutenir, mais à contrôler les premières étapes de telles ascensions individuelles? Lyautey, dans une de ses notes quotidiennes, antérieure de seize ans au « Rôle social de l'officier dans le service universel », en donne sans doute la clé. Il dit à peu près ceci : « Ce qu'on respecte en soi, ce n'est pas soi-même, tel qu'on se connaît : il n'y a pas de quoi; — c'est « l'ami de son ami », c'est l'objet de l'estime de quelqu'un qu'on respecte... c'est le membre d'une société... » En transposant, ne peut-on dire : ce que respecte en lui l'ouvrier, le contremaître, l'ingénieur soucieux des égards rendus à sa fonction, si humble soit-elle,

(1) Bien souvent, ce qui se dégage de ce qu'on dit et des aptitudes qu'on prend, c'est que l'autorité est conçue uniquement comme une puissance qui s'impose ou par contrainte ou par habileté, et qui, par essence même, se trouve irrémédiablement extérieure et étrangère à celui sur lequel elle s'exerce. — Que l'autorité puisse en effet prendre ce caractère-là, il n'y a pas à le contester... Mais ne peut-elle pas en prendre un autre, et même un autre absolument opposé? — L'autorité qui agit n'est pas une abstraction. Elle est incarnée dans une personne qui vit; elle est une personne. En s'exerçant, elle se dirige d'après des intentions. Et il en résulte qu'elle change complètement de nature selon l'intention qui l'anime.

« Il y a l'autorité qui use du pouvoir et du savoir-faire dont elle dispose pour subordonner les autres à ses fins particulières, et qui ne cherche qu'à s'emparer d'eux pour les mettre à profit : celle-là est *asservissante*.

« Il y a l'autorité qui use du pouvoir et du savoir-faire dont elle dispose pour se subordonner elle-même, en un sens, à ceux qui lui sont soumis, et qui, liant son sort à leur sort, poursuit avec eux une fin commune : celle-là est *libératrice*.

« Entre les deux manières de concevoir et de pratiquer l'autorité, il n'existe pas seulement une différence, il existe une contradiction. » (Laberthonnière, Dict. de Lalande).

c'est le « camarade de son camarade », l'objet de l'estime de son chef, le membre en un mot d'une certaine communauté d'entreprise? C'est en fonction de ce respect de soi-même et des manques d'égards dont il a eu à souffrir, — dans ces dernières années pour les uns, dans ces derniers mois pour les autres, — qu'il faut analyser cette tendance d'aujourd'hui à la dissociation morale des grandes Sociétés Anonymes, en larges tranches horizontales. Et c'est le devoir de la tranche intermédiaire, constituée par les cadres d'entreprises, ou par leurs éléments les plus actifs, de pousser au rétablissement, entre ces tranches, d'une « circulation des élites »; — et de continuer cependant à remédier comme elle peut aux excès des extrêmes, à maintenir une âme commune à l'entreprise; d'éviter les actes, — et dans les actes, il faut ranger certaines imprévoyances dans les systèmes d'éducation, de recrutement et d'embauche, — qui conduisent à la lutte des classes : en un mot, de comprendre et de faire comprendre, mais sans rien abdiquer d'une dignité nécessaire.

\*\*

Pour résumer ce rapide exposé d'une situation complexe, où seule la dignité de la fonction de maîtrise a été considérée dans son autorité faite d'intuition vécue, on peut, semble-t-il, avancer ceci.

Le Chef de service de l'industrie privée apparaît comme dépossédé à tous les degrés, et par l'artifice d'improvisations assez arbitraires, d'une part essentielle de sa dignité. Il s'agit de celle qui comporte une collaboration dans la direction morale de l'entreprise, qui se traduit par la reconnaissance de règles sinon exprimées, du moins pratiquées : sur ces règles s'articulaient son autorité morale, et une grande part de son respect de lui-même.

Les secousses éprouvées depuis le mois de juin 1936 ont montré que le Directeur de la grande entreprise apparaît comme placé à l'articulation de deux personnes morales. De la première, la Société d'intérêts qui l'a choisi, il reçoit bien ses pouvoirs légaux de signature et de commandement. Mais il n'est vraiment Directeur, il n'a l'autorité au sens élevé et « libérateur » du terme, que s'il a su par son passé, par son exemple, par ses actes gagner et retenir la confiance d'une deuxième personne morale : celle constituée par l'ensemble de ses subordonnés, et plus particulièrement de ses collaborateurs responsables, dont chaque élément est sous ordres, mais qui, dans son ensemble, le juge silencieusement, et dont l'absence d'existence légale n'atténue pas la virtualité.

Cette confiance, se trouve-t-elle renforcée par la législation nouvelle? — On constate la substitution, à l'initiative du Directeur, de consignes élaborées par des fonctionnaires privés ou publics, de compétence et de responsabilité mal définies; — à sa jus-

tice, parfois dure, mais informée et ménagère des destinées de l'entreprise, des décisions arbitrales dont l'autorité sans appel se trouve être sujette à bien des réserves, et ne respecte pas tout ce qu'il doit y avoir d'intuitif dans l'organisation incessante d'un ordre en mouvement.

De là, un malaise.

Pour le dissoudre, il s'agit d'abord de parler la même langue. Faciliter par des cours ou causeries, suivis d'échanges de vues, l'exposé direct aux cadres de maîtrise des positions *conceptuelles* qui sont celles des surarbitres eux-mêmes, ou des administrations dont ils relèvent; — mais aussi l'assimilation non moins poussée de l'expérience *intuitive* de ceux qui ont vécu la vie d'usine profondément, et ont montré par leurs réalisations qu'ils avaient su la dominer humainement.

Cet effort a été entrepris et compris : on peut espérer qu'il sera poursuivi et développé. A cette occasion, il faudra entreprendre de faire cesser une certaine absence de relations culturelles entre les différentes sources de recrutement des cadres de l'industrie. Dans celle-ci, il n'y a rien qui soit équivalent, pour les jeunes contremaîtres, à ce qu'est Saint-Maixent pour les sous-officiers; rien, pour les jeunes ouvriers distingués par leurs chefs, qui ressemble à ce qu'est le peloton pour les jeunes soldats. Il n'y a rien non plus, ou peu de chose, qui permette au diplômé de l'enseignement supérieur ou des grandes écoles, après telle ou telle étape de sa carrière, de se compléter, de s'étudier lui-même; de mieux connaître ses devoirs et ses droits vis-à-vis de ceux qui l'entourent ou qui lui sont subordonnés; vis-à-vis même de la communauté humaine.

Pour triompher de ce malaise, il faut aussi agir. Il faut marquer, par des actions vigoureuses, qu'il existe dans l'industrie certains droits coutumiers, constituant une morale souple, exactement moulée sur la psychologie de certains hommes et sur les nécessités de certaines techniques; que la principale fonction du fondateur ou du redresseur d'entreprise est peut-être dans chaque cas de découvrir une telle morale, parfois d'en fonder une de toutes pièces, mais cohérente au métier, et cohérente aux hommes; qu'à cette découverte des milliers d'existences d'élite sont silencieusement, et pourrait-on dire, pieusement consacrées; et qu'à chaque découverte d'une morale locale, il a fallu du temps, du courage, et de la patience: tout cela ne se remplace pas.

Cette morale s'est trouvée souvent violée par des initiatives privées qu'il n'est pas question de couvrir ici, mais qui n'avaient qu'un caractère privé. Elle risque aujourd'hui d'être dissociée, soit par la manière même dont sont abordées les difficultés sociales, soit par une jurisprudence hétérogène, que le législateur a faite sans appel.

S'il est vrai que les cadres industriels éprouvent le besoin de réagir contre ces causes de trouble, contre cette destruction peu visible mais efficiente de leurs efforts passés, contre cette neutralisation confuse de leur capacité, incontestable par quiconque, d'agir et de collaborer dans le sens le plus large du terme: il importe que les plus assurés, les mieux avertis d'entre eux leur suggèrent les moyens et les procédures permettant à chacun d'insérer cette réaction dans les mœurs.

Robert JARRY.

---

## ASPECTS RELIGIEUX DE LA GUERRE D'ESPAGNE

Depuis quatorze mois, la guerre civile espagnole passionne l'Europe et le monde par les idées qui accompagnent les combattants et semblent les dominer: au-dessus des combats des hommes, nouvelle bataille des dieux, qui redouble l'ardeur des mortels.

Cet aspect idéologique du conflit espagnol préoccupe les Européens, inquiets pour la paix, si précaire, du continent, et les Français qui voient trop de leurs compatriotes emportés par leur passion politique ou sociale, oublier en cette affaire l'intérêt de la nation.

Laissant dans l'ombre les autres idées et sentiments engagés dans la guerre, dégageons des aspects religieux qui ne paraissent pas négligeables, ni à l'intérieur de l'Espagne ni au dehors.

Il faut, avant toute chose, rappeler la tradition espagnole qui convertit toute guerre en « guerre religieuse»: après avoir évoqué la « reconquête », cette longue croisade, il suffit de citer Philippe II, la guerre d'indépendance contre les Français de Napoléon — ces « hérétiques » — les deux guerres carlistes. Tel fut encore en juillet 36 le sentiment des curés et paysans de Navarre, cette Vendée espagnole. Un théologien de Salamanque a écrit que « la guerre nationale espagnole est une guerre sainte, et la plus sainte que l'histoire ait connue ». Et Jacques Maritain a pu citer avec quelque ironie cette parole du général Franco à ses Maures: « L'Espagne et l'Islam ont toujours été les peuples qui se sont le mieux compris. »

En face de cette tradition, on doit en noter une autre, plus récente, mais qui ne date ni de la République actuelle, ni même de ce siècle : les violences populaires contre les choses et les gens d'Eglise (1). Mais ces violences ont connu, dans les jours qui ont suivi le mouvement « national », une extension nouvelle et formidable : incendie d'églises et de couvents, meurtres de prêtres et de religieux... au point qu'en juillet 36 tout culte public a disparu de l'Espagne républicaine — les provinces basques exceptées.

Avec ces faits, les partisans du général Franco disposaient du plus terrible argument : ils n'avaient qu'à raconter, davantage : à montrer. Leur propagande fut facile chez les catholiques des pays démocratiques : non seulement en France, en Angleterre, aux Etats-Unis, mais en Hollande, Belgique, Suisse, trois démocraties où les partis catholiques jouent un premier rôle. Et les crimes des rouges n'ont pas ému les seuls croyants. Pour surmonter cette impression de désordre et d'inhumanité, les amis des républicains devaient discuter, expliquer : position difficile, tâche compliquée. Cependant, malgré le silence de la grande presse, on a connu quelques épisodes de « terreur blanche » ; surtout on a appris l'existence du « nationalisme basque » : la présence aux côtés de la République d'un peuple chrétien et le destin que par « les Croisés » et leurs alliés, il a vécu. Vers mai-juin 37, l'opinion étrangère se trouvait à tel point modifiée que le cardinal Goma, archevêque de Tolède et grand partisan du général Franco, s'alarmait de l'état de l'opinion étrangère, même catholique. A cette préoccupation du cardinal, à une suggestion sans doute du général, répond la lettre collective qu'en date du 1<sup>er</sup> juillet l'épiscopat espagnol a adressé aux évêques du monde entier. Avant de revenir par ce document aux réalités d'Espagne, arrêtons-nous encore au jeu des propagandes internationales. On a beaucoup parlé de « la main tendue » par les communistes aux catholiques ; on a pas mal parlé à ce propos des nationalistes basques dont la situation fut sans rapport avec ce problème. En revanche, on ne s'intéresse peut-être pas assez au jeu des Etats fascistes avec l'opinion catholique : là, ils peuvent jouer abondamment de la lutte contre le communisme et des événements d'Espagne. Aux prêtres qu'ils tracassent, les nationaux-socialistes répètent volontiers : nous vous avons sauvé du communisme à l'espagnole ; quant à Mussolini « romain », comment ne se poserait-il pas en défen-

(1) Je n'ai pas l'intention d'ouvrir le chapitre de ces horreurs, qui demandent documentation nombreuse et exacte, analyse des circonstances, interprétation... Je ne parlerai pas non plus de la façon dont les nationaux ont traité les quelques communautés protestantes.

seur de « la civilisation chrétienne » ? Rappelons-nous que la presse italienne s'est violemment indignée de la protestation de catholiques contre la destruction de Guernica. Déjà on s'était fort ému à Rome de l'attitude des mêmes milieux devant l'aventure éthiopienne.

Devant l'entreprise du général Franco, ces milieux encore se montrent très réservés ; leurs objections se trouvent longuement discutées dans la lettre épiscopale du 1<sup>er</sup> juillet. L'Eglise d'Espagne y refuse toute responsabilité dans la guerre, où elle ne veut ni initiative ni collaboration, mais se rallie au « mouvement national » qu'elle justifie : par l'histoire de la République, de ses origines aux élections de Front Populaire et aux désordres qui ont suivi ; davantage : par la nécessité de prévenir « la révolution communiste » toute prête ; enfin ! par l'impossibilité où l'Eglise se trouve d'exister en Espagne anti-fasciste. Le dernier argument paraît le plus fort et le plus significatif : les chefs religieux du catholicisme espagnol ne lui voient d'existence possible que par une victoire « nationale ». Aucune idée de médiation n'apparaît en ce document. Tous les évêques ou administrateurs des diocèses l'ont signée, à deux exceptions près. Mais elles sont notables : il s'agit de l'évêque de Vittoria, dont le diocèse s'étend sur les terres d'Euzkadi, et de l'archevêque de Tarragone, primat de Catalogne.

Cette attitude de l'épiscopat correspond à celle qu'adopta dès le début de la rébellion la masse des catholiques politiquement organisés : je ne pense pas ici aux carlistes, toujours prêts à la Croisade, ni à ces monarchistes dont l'un disait que la question sociale se résoudrait... en augmentant les effectifs de la garde civile... et le nombre des messes solennelles ; je pense aux catholiques plus ou moins ralliés à la République et qui faisaient profession de principes « sociaux ». Avec son chef, Gil Roblès, le « catholicisme politique » de l'*Action populaire* et de la *Céda* (Confédération Espagnole des Droites Autonomes) a donné son adhésion au mouvement Franco. Je ne connais qu'une exception : le leader de la *Droite Régionale de Valence*, Lucia, qui exhorta par radio ses compatriotes à demeurer loyaux au gouvernement régulier.

En dehors du milieu politique, chez les catholiques sociaux d'Espagne, la guerre a provoqué une profonde décomposition du groupe de la « démocratie chrétienne ». Les uns sont allés vers le « mouvement national » qui lutte contre le marxisme et promet un régime corporatif ; d'autres craignent des deux côtés une dictature oppressive de leur conscience, refusent de choisir, ont mis leur espoir dans une « troisième solution », une médiation ; d'autres enfin nettement

« gouvernementaux » ont voulu demeurer « avec le peuple », malgré ses excès et les doctrines de ses dirigeants. Cette attitude fut celle d'un petit nombre de prêtres : chanoines de grande culture ou vicaires d'origines et de sentiment ouvriers. Mais laïques ou clercs, ces catholiques « loyaux » ne sont que des individualités, certaines d'ailleurs fort connues et remarquables. Avec eux, nous ne trouvons que deux forces sociales et politiques organisées, d'importance d'ailleurs fort inégale : les « démocrates chrétiens » de Catalogne qui forment le petit parti — autonomiste — de l'*Union Démocratique* se déclarent adversaires du mouvement Franco; de même je n'ai point à insister là-dessus (1) le *Parti Nationaliste Basque*, principale force politique de Guipuscoa et de la Biscaye : les seules provinces où une masse catholique soit demeurée fidèle au Gouvernement républicain; les seules d'ailleurs où des catholiques représentaient une force populaire, partiellement ouvrière, indépendante de l'armée, de la grande propriété terrienne, du capitalisme autoritaire.

Comme le remarquait un journaliste fort peu cléricale, « le catholicisme basque constitue une des forces spirituelles du bloc gouvernemental ». Pourquoi une force *spirituelle*? En opposition avec les catholiques organisés de la Péninsule, les nationalistes basques ont dû expliquer leur position unique; ils n'ont pas seulement traité de l'autonomie d'Euzkadi; aux côtés du Front Populaire ils ont voulu, avec courage, parler en chrétiens. Dans son bref et beau discours aux Cortes d'octobre 36, devant lesquelles il condamna les violences contre les églises et les prêtres le leader Aguirre indique au choix des Basques deux raisons : le Christ n'a point prêché de faire la guerre pour conquérir les esprits; le mouvement prolétarien a un fond de justice et de nécessité; c'est avec raison que les masses

(1) « Nouveaux Cahiers », 15 mai 1937 : Les « Rouges » de Bilbao.

crient leur désir de renouvellement de « cette société hypocrite et pourrie ». Le dernier trait me semble essentiel : tous les catholiques « gouvernementaux » insistent sur la profondeur du problème social en Espagne; le tragique destin de l'Eglise est une conséquence de la solidarité des catholiques officiels avec un régime inhumain; du côté opposé, on attache moins d'importance à la situation réelle des travailleurs qu'à « l'action de Moscou ». Nous connaissons aussi ces deux attitudes... Mais revenons à Valence : un catholique basque, Manuel de Irujo, ministre sans portefeuille dans le cabinet Caballero, est devenu ministre de la Justice dans le cabinet Negrin; à ce titre, il travaille à rétablir la liberté de conscience et de culte, inscrite dans la constitution. Il a organisé déjà la sécurité personnelle des prêtres, le travail collectif des religieux pour les miliciens, la liberté enfin du culte privé. Résultats qu'en ignorant l'Espagne et l'histoire, on peut trouver médiocres, mais qui n'en sont pas moins considérables. Les difficultés sont extrêmes : d'une part, les catholiques et les prêtres « loyaux » sont en très petit nombre; d'autre part, à l'opinion républicaine, aux masses ouvrières, aux combattants et aux victimes, l'Eglise apparaît belligérante, ennemie; elle apparaît ainsi même en Guipuscoa, en Biscaye occupée, où les cloches sonnent les victoires « nationales »... Pour mieux comprendre, imaginons la France de 1793 et un catholique qui n'eût rien cédé de ses principes membre du Comité de Salut public, quand l'insurrection vendéenne se joignait aux armées des « tyrans ». Mais M. Irujo est un homme de foi, de travail et d'enthousiasme. Il aime à rappeler que son pays basque a ignoré l'Inquisition, institution si profondément espagnole. Parlant par radio aux basques d'Amérique, il disait un jour : « Nous représentons la tolérance. » Parole simple, mais vraie et admirable sur la terre d'Espagne, à cette heure.

Paul VIGNAUX.

### Signes des temps...

#### L'ACADÉMIE ET L'AUTORITÉ

L'Académie française a poursuivi jeudi les fameux travaux du dictionnaire qui se mesurent au siècle et non pas à l'année.

Au vrai, les Immortels, jeudi, s'étaient attaqués à un mot-Himalaya, le mot *acte*, point commode en lui-même et par la centaine d'associations qu'ont créées l'usage.

La précédente édition du dictionnaire portait

l'exemple que voici : *Cet acte d'autorité révolta tout le monde*. Exemple qui, à une lieue, sent son Second Empire et la lutte de la plume contre le Pouvoir.

Il faut croire que MM. les Immortels n'ont plus peur d'être opprimés. Ils ont décidé de substituer à cette phrase une autre qui a sa valeur symbolique : *Cet acte d'autorité s'imposait*.

Subtile façon d'en remonter à la Politique. L'Académie a faim d'autorité.

(Figaro, 4.9.)

## UN JEUNE OUVRIER SPÉCIALISÉ DU NORD

Je précise, car plus les cas d'espèce sont spécifiés, et plus ils permettent de tirer des conclusions générales :

Il s'agit de R. D., Lillois, 23 ans, que j'ai rencontré au service militaire, l'un des garçons les plus intelligents que je connaisse. Père disparu. Certificat d'études à 12 ans ; a voulu, malgré les instances de son instituteur, « gagner de l'argent ». En usine, comme manœuvre à 2 fr. 25 de l'heure. Jeune communiste ; lectures orthodoxes, et quelques-unes plus personnelles (Hugo, Zola, Barbusse, Malraux), propagande, bagarres, arrestation au moment où, remarqué par les chefs communistes de Lille, il allait partir pour l'École politique de Moscou. Dégoûté par la « discipline » du P. C., l'irresponsabilité des chefs, l'inefficacité des méthodes et même les fautes politiques, passe au trotskysme. Au service militaire en 1935-36, m'a paru l'un des rares qui eût le sens de ce que pourrait être une discipline véritable (par opposition à celle qui nous était imposée). Beaucoup d'autorité auprès de ses camarades, encore qu'il leur parût, parfois, trop personnel. De retour à Lille, entre dans une petite courroierie de 9 ouvriers, où il s'occupe de tout et seconde le patron en attendant d'être nommé « premier ouvrier ».

Je le retrouve avec joie à Paris, à l'occasion de son premier congé payé... « Alors, qu'est-ce qu'on pense dans ta boîte ? »

— Eh bien, on est content, sans plus. Le patron avait accordé tout de suite les augmentations, en disant que ça lui était égal, puisque tout le monde en faisait autant. Une fois, on a fait grève sur l'ordre du syndicat. Le patron nous a fait un petit discours, disant qu'il perdait déjà de l'argent, qu'avec ça il ne pourrait plus tenir. Autour de moi les copains rigolaient : le patron, l'est pas plus bête que nous. S'il avait perdu de l'argent, y a longtemps qu'il aurait fermé la boîte. Je leur ai répondu que ce n'était pas aussi simple que ça, qu'on n'ouvrirait ni ne fermerait une usine comme on voulait ; que ce qu'il fallait attaquer, c'était pas tel ou tel patron, — chacun le sien, — mais le régime économique tout entier.

— Et au Syndicat ?

— On s'aperçoit très bien de l'impasse dans laquelle nous nous engageons avec les augmentations successives des salaires et du coût de la vie, mais on n'a pas l'air d'en chercher les remèdes. Il y a pas mal de bureaucrates à foutre en l'air...

— A la mairie ?

— Là, c'est plus intéressant ; y a des choses à faire, et y a des types qui les font. Tu as vu le plan de l'hôpital modèle de Lille à l'Expo ?

— Salengro ?

— Lui, c'était quelqu'un. Le jour de son enterrement, c'était la plus belle fête collective que j'aie jamais vue.

— Et d'une façon générale à Lille, qu'est-ce qu'on dit ?

— Bien sûr, leurs salaires sont augmentés de 50 ou 60 %, mais au fond, ils croient pas que ça puisse durer. Surtout les vieux, tous socialistes, qui ont toujours vu un gouvernement de droite succéder à un gouvernement de gauche ; pour eux, le Front Populaire, c'est pas si différent du Cartel. D'ailleurs, ils s'en foutent un peu ; ils ont pas d'imagination ; à midi ils continuent à bouffer d'un morceau de pain et d'une soupe, alors qu'ils pourraient très bien prendre un bon repas, le soir ils vont au bistro, pendant les congés il restent chez eux. Pourquoi voudraient-ils gagner plus d'argent ? On en offre beaucoup « aux Américains », mais c'est le travail à la chaîne ; personne n'aime ça. Chez les jeunes, c'est différent. Tous ceux qui ont quelque chose dans le ventre, tous ceux qui croient que ça ne peut durer indéfiniment comme ça, passent par chez les communistes. Et dans leurs organisations pour jeunes, il y a maintenant une vie très active ; avec les Auberges, les colonies de vacances, les visites d'ateliers, l'aviation populaire. C'est pas toujours vrai que l'éducation, dans les partis, serve la politique ; quelquefois, c'est la politique qui sert l'éducation.

— La réaction ?

— Ils sont vraiment trop bêtes. Quand je suis revenu du service, j'ai été accosté par un type qui m'a dit : « Tu cherches du boulot ? Viens, on va causer ». Et au bistro, il m'a assuré pouvoir me trouver un travail à 5 fr. 50 de l'heure aux conditions suivantes : 1° action contre le patron (*sic*) ; 2° action contre les communistes à l'usine et au dehors. Alors, je serais bien avec la Direction...

Et comme je disais à mon ami que la C. G. P. F. passe pour subventionner Doriot, il me répondit : « Je me demande ce que sans la menace, d'ailleurs ridicule pour l'instant, du P. P. F., serait le Front Populaire... »

Je l'interrogeai ensuite sur ses premières vacances parisiennes. Il s'était laissé surprendre et n'avait guère fait d'économies, se trouvait donc un peu bloqué dans un lotissement de Bondy, à la maison-

nette de son beau-frère, ex-communiste, actuellement contrôleur de la S. T. C. R. P., dont il détestait les mœurs petites bourgeoises. L'Exposition ne l'étonnait pas trop. « Il me semble, disait-il, qu'en 1900 il devait y avoir un bien plus grand écart entre la science des uns et l'ignorance des autres, entre les inventions pures et leurs applications à l'usine. » Mais précisément pour cette raison, alors que le pavillon de l'U. R. S. S. avec son déjà vu et ses autos américaines, le laissait assez froid, il passa des heures au Palais de la Découverte. Et quelques promenades avec lui à travers l'Exposition, avec ce sens aussi inné de la machine, et même d'une certaine technique, que peut l'être celui de la terre, chez le paysan, m'assurèrent une fois de plus que la « Promenade », la visite aux dernières réalisations techniques devrait être le premier des « loisirs ouvriers » à organiser.

Je lui demandai enfin comment il envisageait l'avenir, le sien propre et celui du pays (pour des jeunes gens tant soit peu conscients, ces deux questions sont toujours liées). Il se sentait plus libre, matériellement et moralement, plus disponible, pour la lecture, par exemple, et même pour la réflexion; il éprouvait toujours quelque difficulté à écrire, parce qu'il avait cultivé sa pensée davantage que ses moyens d'expression. Il me demanda l'indication d'une histoire de la Révolution française « car jusqu'ici, me dit-il, les communistes ne m'ont appris que celle des Russes. A la bibliothèque du Syndicat, il y a bien celle de Jaurès, mais elle me prend beaucoup de temps inutilement puisqu'il est difficile de comprendre les commentaires sans connaître les faits ». Mais cette liberté même ne laissait pas de l'inquiéter, lui dont l'action révolutionnaire avait constamment été déterminée par l'iniquité des conditions de travail, ou même par une vie misérable. « Nous avons conquis des droits, psychologiquement, nous sommes entrés dans la

vie de la nation, mais je n'ai pas l'impression que nous avons encore les responsabilités qui nous reviennent dans la direction de la vie économique du pays, ni surtout, qu'à l'exception d'un petit nombre, parmi lesquels les chefs politiques et syndicaux ne comptent pas toujours, nous soyons préparés pour les assumer. » En ce qui le concernait, il tâchait à comprendre les possibilités économiques de la France; mais ce qu'il ne comprenait certainement pas, c'est qu'on ait rêvé d'introduire des réformes sociales, et même socialistes, dans un régime économique qui lui paraissait déjà auparavant difficilement équilibré. Comme la nécessité de celle-là était à ses yeux une évidence, c'est à celui-ci qu'il fallait s'attaquer.

D'une façon générale, l'énergie révolutionnaire, dans le pays, lui semblait retombée. Il ne s'attendait guère à la voir reprendre que sous la pression d'événements extérieurs, ou d'une crise économique; il faudrait alors qu'elle s'engageât dans le sens non plus de la « défense des droits acquis », ni de l'opposition, mais de la création.

Pour le moment, encore qu'il se montrât soucieux de conserver le contact avec ceux de ses camarades qui avaient, comme lui, quitté le P. C., la création d'un nouveau parti lui paraissait illusoire, puisqu'il était impossible à un petit groupe, dans les conditions actuelles, de lutter contre les formidables organisations dites « révolutionnaires ». Il ne voyait aucun mal à s'inscrire aux partis d'extrême-gauche où l'on pouvait fort bien, si l'on voulait, conserver le regard clair, et sa liberté d'esprit. En temps de crise, ceux qui croient à la volonté humaine plus encore qu'à celle des choses — ou à celle des passions — et qui, dans le temps de fausse détente, de fausse paix où nous vivons, n'ont aucune occasion de se manifester, sauront se retrouver à la tête des autres.

A. M. PETITJEAN.

## SIGNES DES TEMPS

### COMMENT ON ECRIT L'HISTOIRE

*On sait que la vérité change vite en U. R. S. S. à l'égard des vivants. Tel héros, tel grand serviteur de l'Etat est exécuté quelques mois après comme ennemi public. Mais la vérité historique change également, avec la politique. Ainsi lit-on dans le Temps du 11.9:*

La nouvelle orientation de l'enseignement de l'histoire jette une vive lumière sur les voies de la politique intérieure et extérieure de l'U. R. S. S. Maintenant toute la Russie soviétique, à l'école du professeur Chestakov, va apprendre à révéler et au besoin à imiter ceux qui furent les défenseurs de la terre russe, à commencer par Alexandre Nevski qui, en 1242, sur le lac de Peïpous, repoussa les chevaliers Porte-glaive et écarta pour des siècles le danger des invasions germaniques.

La presse soviétique attire particulièrement l'attention sur le chapitre que le professeur Chestakov a consacré aux réformes de Pierre le Grand, « pé-

riode que des admirateurs de la sociologie vulgaire supprimaient, constate-t-elle, en représentant Pierre comme un despote extravagant »

La primauté du point de vue national apparaît encore dans l'appréciation que donne le professeur Chestakov du rôle historique de Napoléon, appréciation absolument opposée à la thèse jadis soutenue par Boukharine. Pour celui-ci Napoléon c'était la révolution qui « passe de la défensive à l'offensive » et « manifeste la croissance des forces révolutionnaires » en « crevant à coups de baïonnettes l'enveloppe de la féodalité pour permettre la naissance de la Société capitaliste ». Dans le manuel inspiré par Staline, le rôle social de Napoléon est, au contraire, celui que lui attribuait Jaurès: il a « écrasé » la Révolution. Mais le point de vue russe domine et le héros de cette époque c'est Koutousoy qui « abandonne Moscou pour conserver l'armée »; c'est la foule des paysans anonymes qui mènent la guerre de partisans contre l'envahisseur; c'est la masse des soldats inconnus qui se font hacher à Borodino.

## LA CONDITION OUVRIERE

*L'industrie hôtelière a une importance particulière en Belgique et surtout en Suisse.*

*Un conflit récent a d'autre part attiré l'attention en France, sur les conditions du travail dans cette branche industrielle.*

*Un de nos abonnés nous a adressé, pour être versée aux dossiers des Nouveaux Cahiers une note sur ce sujet. Nous croyons qu'elle pourra intéresser nos lecteurs. On y trouvera des différences considérables dans la législation sociale et dans la rémunération du personnel. On sera frappé, en tous cas, de l'absence à peu près totale de législation protectrice des salaires en Suisse.*

## L'INDUSTRIE HOTELIÈRE EN BELGIQUE ET EN SUISSE .

### BELGIQUE

#### Salaires.

Le taux des salaires est fixé par arrêté royal et non par la loi. Un arrêté ministériel pris après consultation des commissions paritaires tripartites en règle les conditions d'application.

Le salaire des hommes, tous considérés comme travailleurs qualifiés, est de 32 francs par jour ; celui des femmes de Frs 22 à 27 (1). Sur ces montants l'employeur peut retenir une somme forfaitaire de 6 francs par jour pour indemnités en nature (repas) quel que soit le nombre de repas qui aient été en fait pris sur place. En général, le travail féminin commençant à 10 ou 11 heures du matin (nettoyage, cuisine, etc...) comporte deux repas, le travail masculin un seul.

Le pourboire est supprimé dans les hôtels et remplacé par une taxe de service de 12 % sur le total d'une note d'un jour, de 10 % sur celui d'une note d'un séjour prolongé. Ce prélèvement est touché entièrement par l'hôtel qui n'a pas à en rendre compte au personnel salarié. L'expérience indique que le total des salaires du personnel courant n'est jamais couvert par le total des taxes de services réclamées au client.

Dans les cafés et restaurants, le pourboire donné directement par le client au garçon n'est pas supprimé. Il est conservé intégralement par celui qui le reçoit. Par contre, le garçon ainsi rémunéré n'a pas le salaire fixe payé par l'employeur. Cependant, con-

(1) Pour permettre aux lecteurs français d'apprécier le pouvoir d'achat de ces salaires, voici le prix en francs belges de quelques denrées essentielles (septembre 1937 ; dix francs belges valent 9 francs français environ) :

1 kg de pain, 2 fr. 50 ; 1 kg de beurre, 23 à 26 fr. ; 1 kg de beefsteack, 20 à 24 fr. ; 1 kg de porc, 15 à 19 fr. ; 1 kg de sucre, 4 fr. 80 ; 1 kg de café, 15 à 22 fr. ; 1 kg de savon, 6 à 7 fr. 50 ; 100 kgs de pommes de terre, 70 à 75 fr. ; 100 kgs de charbon, 30 à 40 fr. ; 1 douzaine d'œufs, 9 à 9 fr. 75 ; 1 litre de lait, 1 fr. 60 ; m<sup>3</sup> gaz d'éclairage, 0 fr. 85.

trairement à ce qui se passe dans la plupart des cas à Paris, ce dernier ne touche aucune ristourne ou redevance de la part du garçon ; il supporte donc entièrement les frais de casse, nettoyages (mastic), perte de consommations, blanchissage des vestes et serviettes, les rémunérations aux chasseurs, sommeliers, etc...

Dans beaucoup de cas, les garçons constituent entre eux et en dehors de l'employeur un tronc auquel ils apportent tous leurs pourboires dont le total est distribué en fin de journée sur les bases suivantes : maître d'hôtel 1 part 1/2 ; second maître d'hôtel 1 part 1/4, chef de rang (garçon) 1 part, sous-chef de rang et commis 3/4 de part.

En général, en Belgique, le personnel des cafés et restaurants est opposé à la suppression des pourboires.

#### Heures de travail.

La loi prévoit 8 heures de travail par jour qui peuvent être transformées en 48 heures de travail par semaine. L'employeur peut exiger une heure de présence supplémentaire par jour, non payée, temps de repas et de repos. Lorsque l'employeur compte les heures de travail à la semaine, soit sur 48 heures, il s'oblige à payer un sursalaire sur les bases suivantes : 25 % pour les deux premières heures dépassant huit heures de travail dans la même journée ; 50 % sur les suivantes et 100 % pour le travail du dimanche. Il reste entendu que le total des heures par semaine ne peut excéder, avec ou sans sursalaires, 48 heures. La loi n'admet une légère dérogation que dans l'industrie saisonnière.

#### Congés payés.

La loi prévoit 6 jours de congés payés par an. Les garçons rémunérés par pourboires sont assimilés aux salariés payés 32 francs et leur congé est payé sur cette base par l'employeur. Le montant du congé est versé avant le départ en vacances sur la base du

salaires horaires total, c'est-à-dire du salaire réellement payé majoré éventuellement des 6 francs par jour retenus pour les repas.

Dans l'industrie hôtelière, en vertu d'un récent décret, l'employeur peut ne pas accorder de congé entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 15 septembre et compter l'indemnité de congé à raison de deux jours par quatre mois de travail au lieu de 6 jours en une fois. Les Jours d'immobilisation pour cause de maladie, accident, chômage involontaire, entrent en ligne de compte dans la détermination de la période de travail effectif.

L'employé qui part en congé bénéficie d'une réduction de 25 à 50 % sur les billets de chemins de fer belges.

#### *Allocations familiales.*

Elles sont versées par l'employeur à une caisse de compensation gérée sous le contrôle de l'Etat. Elles sont reversées par cette caisse à l'employé selon sa situation de famille. Les garçons rémunérés par pourboires sont assimilés aux salariés à 32 francs. La contribution de l'employeur à ces allocations représente pour lui environ 4 % du montant total des salaires.

#### *Pensions.*

L'employeur intervient dans les versements faits aux caisses officielles de retraites pour la vieillesse à raison de 4 % du salaire des employés. Les pensions sont gérées par les caisses d'épargne et sont réparties aux hommes âgés de 65 ans, aux femmes âgées de 60 ans. Des modalités de rachat peuvent intervenir en cas de décès, d'incapacité totale de travail, etc... La contribution patronale pour la caisse des pensions représente environ 3 % du total des salaires.

#### *Assurances accidents.*

Obligatoires pour les ouvriers, elles ne sont que facultatives pour les employés. Elles représentent pour l'employeur une charge égale à environ 2 % du montant total du salaire.

Dans l'ensemble, l'employeur paye donc en dehors des salaires directs environ 10 % de leur total pour les différentes caisses d'assistance.

En Belgique, les syndicats d'employés et d'ouvriers sont nombreux (socialistes, démocrates chrétiens, catholiques, libéraux, neutres, etc...). Ils se livrent à une surenchère regrettable. Pour faciliter l'entente entre employeurs et salariés, leur unification est souhaitable. Pour le reste, le système marche à la satisfaction générale.

## SUISSE

#### *Salaires.*

Aucune loi ne fixe les salaires dans l'hôtellerie suisse. Cependant, des tarifs normaux ont été établis par l'Association Suisse des Hôteliers et acceptés par les employés. L'application de ces tarifs n'est cependant pas obligatoire. Dans de nombreux cas, les sa-

lares accordés demeurent au-dessous du niveau fixé, parfois ils s'élèvent au-dessus.

Le revenu professionnel des employés se compose en principe de trois éléments : un salaire en espèces, les pourboires reçus par le personnel de service, la valeur du logement et de la pension. Certains concierges, baigneurs, grooms, filles de salle dans les restaurants publics, etc... peuvent ne pas recevoir de salaire fixe lorsque l'importance des pourboires le justifie.

Les directives mentionnées ci-dessus comportent un tableau de salaires divisé en 4 catégories d'hôtels et en de nombreuses sortes d'emplois (personnel de bureau, secrétaires, personnel de cuisine, de cave, laveurs, blanchisseurs, personnel de service au restaurant, au vestibule ou aux étages, etc...). Les salaires prévus sont extrêmement variables; les montants mensuels varient de 50 à 600 francs suisses (1). Le personnel à pourboire, lorsqu'il touche néanmoins un salaire en espèces, voit celui-ci réduit à des chiffres variables entre 100 et 20 francs suisses par mois.

Sauf contrat spécial préalable, les retenues pour indemnité de casse, etc... sont exclues, ainsi que toutes autres taxes payées par l'employeur.

Les pourboires, en vertu d'une convention passée entre l'Association Suisse des Hôteliers et l'Union des employés et rendue obligatoire par un arrêté fédéral de 1936, sont, en principe, dans les hôtels et sanatoria, versés à une caisse gérée par l'exploitant sous le contrôle de l'Etat. Des règles de comptabilité strictes sont prescrites pour la gestion de cette caisse. L'exploitant est tenu de prélever sur ses clients certains pourcentages minima variant selon la nature des établissements entre 5 et 15 %, quitte à parfaire lui-même la somme, si cette règle n'était pas respectée. Les pourboires sont payés au personnel tous les 15 jours ou tous les mois, suivant un barème attribuant à chaque catégorie d'emplois un certain nombre de parts. Un office de contrôle indépendant opère dans chaque établissement sous la surveillance d'une commission mixte composée des représentants des hôteliers et employés et d'un président désigné par l'Etat.

Dans les restaurants, les pourboires sont directement reçus par les employés.

#### *Durée du travail.*

Il n'existe pas de loi fédérale limitant la durée du travail dans l'hôtellerie. Cependant, les directives mentionnées ci-dessus stipulent que le temps journalier de travail et de présence, y compris le temps consacré au repas, ne doit pas dépasser 12 heures pour le personnel de cuisine et 14 heures pour les autres catégories. Cette durée peut être accrue d'une

(1) Prix de différentes denrées en Suisse :  
Pain : blanc Frs s. 0,56 le kg ; noir Frs s. 0,46 kg.  
Lait : Frs s. 0,31 le litre.  
Beurre : beurre cuisine Frs s. 4,20 kg ; table Frs s. 5.— kg.  
Œufs : frais 14-15 cts. pièce ; cuisine 9-10 cts. s.  
Viande : veau Frs s. 3,40 à 6.— kg ; bœuf Frs s. 2,60 à 4.— kg ; vache (à bouillir) Frs s. 2,10 kg.  
Charbon domestique : coke % kg Frs s. 7,90 à 9.— (pour 5-10 tonnes).  
Sucre : dés Frs s. 0,50 le kg ; semoule Fr. s. 0,45 kg  
Café : Frs s. 2,40 à 5.— le kg.

heure pendant la saison, ainsi que dans les entreprises ayant moins de 8 employés. Le temps compris pour les repas, l'habillage, etc... fait partie du temps de présence.

Chaque employé a droit à 1/2 journée de congé par semaine. Pendant les 6 semaines de haute saison, l'employé peut réunir ses 1/2 journées en une vacance accordée avant ou après cette période.

#### *Vacances payées.*

Il n'existe non plus aucune loi en cette matière, en raison notamment des changements constants de personnel dus au caractère saisonnier de l'hôtellerie. Cependant, les directives de l'Association accordent

après une année de service dans le même établissement une semaine de vacances, et après 2 années de service deux semaines.

#### *Pensions et assurances accidents.*

Ces questions ne font l'objet en Suisse d'aucune loi. La réglementation de l'assurance vieillesse a été rejetée. Elle a été cependant instituée par certains cantons, tels que Bâle-ville : elle y est obligatoire pour toute la population et par conséquent pour le personnel de l'hôtellerie.

L'assurance contre les accidents n'est pas imposée; en fait, les hôtels couvrent leur responsabilité en s'assurant.

---

## CHACUN SES VERITES

### DIFFICULTÉS DE LA CERTITUDE

*Dans le conflit qui sépare le syndicat des chauffeurs de taxis d'une part et les exploitants d'autre part, le syndicat des chauffeurs estimant que la hausse des tarifs proposée par les exploitants et homologuée par l'Administration est trop élevée et va décourager la clientèle, a fait paraître la note suivante :*

« L'augmentation annoncée est de 25 %. C'est un faux. En voici la preuve :

« Pour 7 francs, un client parcourait 4.001 mètres; il ne parcourra plus que 3.080 mètres : augmentation 30 %.

« Pour 6 francs, un client parcourait 3.201 mètres; il ne parcourra plus que 2.440 mètres : augmentation 31 %.

« Pour 5 francs, un client parcourait 2.401 mètres; il ne parcourra plus que 1.800 mètres : augmentation 33,33 %.

« Pour 4 francs, un client parcourait 1.601 mètres; il ne parcourra plus que 1.160 mètres : augmentation 38 %.

« Pour 3 fr. 50, un client parcourait 1.201 mètres; il ne parcourra plus que 810 mètres : augmentation 42 %.

« Pour 3 francs, un client parcourait 801 mètres; il ne parcourra plus que 520 mètres : augmentation 54 %.

« Pour 2 fr. 50, un client parcourait 401 mètres; il ne parcourra plus que 201 mètres : augmentation 100 %.

« L'augmentation pour le premier kilomètre est de 58,5 %.

« L'augmentation pour le deuxième kilomètre est de 34,5 %.

« L'augmentation pour le troisième kilomètre est de 30,7 %.

« La moyenne des courses se situant entre 2 et 3 kilomètres, la moyenne d'augmentation demandée au client variera donc entre 41 et 46 %.

« Nous sommes donc loin des 25 % annoncés. »

*On ne peut trouver de meilleur exemple pour mettre en évidence combien chacun a sa vérité, et comme il est difficile de juger exclusivement sur des informations. En effet, les chiffres du syndicat sont*

*exact, et l'affirmation que l'augmentation ne dépasse pas 25 % est aussi exacte.*

*Les chauffeurs comptent le nombre de kilomètres qu'on achète pour la même somme avec l'ancien et avec le nouveau tarif.*

*Et ils disent : pour 6 francs, vous aviez droit à 3.200 mètres de transport; vous n'avez plus que 2.440 mètres; vous aviez droit autrefois à 760 mètres (soit 30 %) de plus qu'aujourd'hui. Voilà ce que vous perdez.*

*Pour 2 francs vous aviez 400 mètres; vous n'en avez plus que 200. Vous aviez autrefois 100 % de plus. La majoration va donc de 30 à 100 %. Et cela est indiscutable.*

*A quoi l'exploitant répond :*

*— pour 2.400 mètres, je touchais 5 francs. Maintenant je vais toucher 6 francs, soit seulement 20 % de plus.*

*— pour 400 mètres, je touchais 2 fr. 50; je toucherai 3 francs, soit 25 % de plus. Quant aux parcours de 200 mètres, ils n'existent pas; car on n'a jamais pris un taxi pour 200 mètres. Et l'exploitant a entièrement raison.*

*De ces deux groupes qui ont raison, lequel est dans le vrai? Il faut, je crois, se mettre à la place du client. Quelle question se pose celui-ci?*

*S'il se disait : j'ai 3 francs, je vais tâcher d'aller le plus loin possible, alors il constaterait que le nouveau tarif ne lui permet de faire que 520 mètres au lieu de 800, donc qu'il perd 54 %.*

*Mais s'il se dit : j'ai besoin d'aller à tel endroit, qui est à 800 mètres d'ici, combien cela va-t-il me coûter? Cela lui coûtera 3 fr. 50; autrefois, cela lui aurait coûté 3 francs; alors il constate que sa dépense ne sera que de 15 % plus forte que la précédente.*

*Je crois que, dans le cas général, c'est ce raisonnement que se font les clients. Ils ne demandent pas combien de kilomètres ils peuvent faire avec une somme donnée, mais combien va leur coûter un nombre donné de kilomètres. Ils raisonnent comme les exploitants et non comme le syndicat. C'est donc la vérité des exploitants qui, dans le cas particulier, est la bonne. S'il s'agissait, au contraire, pour les divers clients de la nécessité pour eux d'arriver les premiers à 50 kilomètres de Paris, partie en taxi, partie*

à pied, chacun, selon ses ressources, chercherait à faire le plus possible en taxi, et ce serait la vérité des chauffeurs qui serait la bonne.

On voit, par là, combien une présentation rigoureuse, même chiffrée, peut être trompeuse, combien on peut faire sortir sa vérité de la vérité et le plus souvent inconsciemment.

Je suis convaincu que parmi ceux qui ont lu le communiqué du syndicat des chauffeurs, la plupart, sans aller plus avant, se sont sentis scandalisés. Ils ont eu tort, comme on vient de le voir. C'est la vérité des exploitants qu'il fallait adopter. Cela est clair. Clair ? Est-ce si clair ? Allons un peu plus au fond. L'expérience montre que, lorsque le tarif augmente, durant un certain temps, la clientèle diminue. Les recettes, au lieu d'augmenter conformément au tarif, ne s'accroissent que peu ou pas du tout.

Façons-nous dans cette hypothèse : les recettes n'augmentent pas ; cela veut dire qu'un certain nombre de personnes qui auraient pris des taxis ont, à cause de l'augmentation des prix, préféré prendre l'autobus ou le métro.

Mais comme les tarifs du métro sont indépendants de la distance, que les tarifs d'autobus varient peu avec la distance, tandis que le tarif des taxis s'accroît proportionnellement à la distance, on peut penser que la diminution d'usage des taxis portera surtout sur les courses longues, pour lesquelles la différence avec les autres moyens de transports deviendra très grande. Ainsi le parcours moyen en taxi diminuera.

Supposons qu'avant l'augmentation la clientèle payait 1.000.000 de kilomètres par jour de taxis, avec une distance moyenne de 2 kilomètres ; on faisait alors 500.000 courses coûtant, à 4 fr. 25 la course, 2.125.000 francs. Si la recette totale reste la même, ces 2.125.000 francs seront encore employés à payer

des taxis ; mais le parcours moyen sera réduit, à cause de la diminution des longues courses. Il ne sera plus, par exemple, que de 1.500 m. La course moyenne coûtera alors (voir le tarif) 4 fr. 50. Le nombre des courses sera réduit à 2.125.000 francs divisés par 4 fr. 50, soit 470.000 courses, et le total de kilomètres parcourus sera de :

$470.000 \times 1,50$ , soit 705.000 kilomètres.

Pour le même prix, le public parisien aura donc perdu 30 % des kilomètres auxquels il avait droit.

Alors, ce sont les chauffeurs qui ont raison ?

Peut-être pas ; car le phénomène de restriction du trafic est généralement provisoire. Comme les prix du métro et des autobus ont été récemment élevés dans une mesure notable, il est à présumer qu'au bout d'un certain temps, chacun reprendra ses anciennes habitudes. A ce moment, le trafic se répartira de nouveau entre eux à peu près comme par le passé, le nombre de kilomètres sera le même, et l'augmentation sera uniforme à 25 %.

Alors ce sont les exploitants qui ont raison ?

Il est impossible de conclure, autrement que comme ceci : Un fait, même chiffré, trompe parfois le public plus qu'il ne l'éclaire.

La vérité est difficile à démêler — et il faut beaucoup plus de prudence qu'on n'en met d'ordinaire à décider qui a tort, qui a raison. Chacun s'empare du chiffre qui vient d'être donné, justifie, condamne, crie au scandale. Chacun se croit tenu de raisonner sur tout, de juger de tout. Qu'on fixe à ceux qui gouvernent des lignes générales ; mais puisqu'ils sont ceux qui ont en main, sinon tous les éléments, du moins le maximum d'éléments pour juger, qu'on les laisse gouverner.

A. D.

## BOMBES A LA C. G. P. F.

L'attentat commis le 11 septembre à Paris au siège de deux importantes organisations patronales a aussitôt déchaîné dans la presse les habituels procédés d'excitation que nous ne cessons de dénoncer. Manchettes démesurées et agressives. Encouragements à la haine, à la violence. Et, surtout, détermination à priori, avant toute enquête, avant tout indice, d'une responsabilité imaginaire ; accusation formelle et sans preuve contre des adversaires, selon une méthode absolument condamnée et inusitée dans les presses britannique et américaine, comme nous l'avons exposé dans ces cahiers.

En particulier, usage immédiat de l'expression « provocation », destinée à mettre en cause un parti adverse tout entier. Les hypothèses de vengeance personnelle, d'action isolée par un ou plusieurs exaltés, parce qu'elles ne compromettent pas les dirigeants et les organisations ne sont même pas examinées. Ces hypothèses ne feraient d'ailleurs pas tomber la « responsabilité » générale et profonde de tous ceux qui excitent les esprits et suscitent ainsi de pareils crimes : hommes politiques, dirigeants de groupes, journalistes.

Les journaux de gauche sont, cette fois, les pires : En tête, « Le Peuple » (12 septembre) :

IL ÉTAIT BIEN ÉTABLI  
QUE LE GRAND PATRONAT  
NE RECLERAIT DEVANT RIEN

Il fallait s'y attendre. Depuis longtemps déjà, personne n'était plus dupe. Et pour ce qui est des provocations, les partis fascistes n'en craignent pas. Que ce soit sur le terrain de la politique extérieure ou sur celui de la politique intérieure, on sait ce dont les amis de Franco, Hitler, Mussolini sont capables.

Le lendemain d'ailleurs cet article était désavoué par le Bureau confédéral, et une sanction était annoncée contre le rédacteur responsable.

Puis « L'Humanité » :

ÉCHO AU CONGRÈS DE NUREMBERG  
SANGLANTE ET GROSSIÈRE PROVOCATION  
QUI VEUT AINSI RÉPANDRE LE TROUBLE AU MOMENT OU  
LE GOUVERNEMENT DE FRONT POPULAIRE VIENT DE  
PROCLAMER SA VOLONTÉ DE FAIRE RESPECTER LA LOI  
VIOLÉE PAR LES AMIS DE M. GIGNOUX ?

La tragique série des provocations fameuses s'est allongée hier soir...

On se rappelle Goering faisant incendier le Reichstag pour en accuser Georges Dimitrov, qui détruisit l'ignoble plan...

Ce sont les moyens reconnus du fascisme, vingt fois pris les mains dans le sang.

Le « Populaire » :

ABOMINABLE PROVOCATION  
QUELS SONT LES ENNEMIS DES TRAVAILLEURS  
DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA FRANCE  
QUI ONT PERPÉTRÉ CE CRIME ?

« L'Œuvre » :

Le « mauvais coup » que nous n'étions pas seuls à annoncer s'est produit.

Peut-être estimera-t-on maintenant que l'heure est venue de réagir vraiment. Et contre les agents fascistes étrangers qui, cet été, ont impunément assassiné chez nous (Bagnoles-de-l'Orne) ou joué de la machine infernale (Villeneuve-sur-Lot, tunnel de Cerbère, Toussus, Paris). Et aussi contre ceux qui, plus ou moins ouvertement, pour des raisons de sordide politique réactionnaire, encouragent les agressions antifrançaises.

Les journaux de droite, en l'espèce moins agressifs, produisent aussi cependant dans l'ensemble des accusations à priori.

« L'Echo de Paris » :

IL S'AGIT D'ATTENTATS TERRORISTES  
PRÉMÉDITÉS MINUTIEUSEMENT

« L'Action Française » :

Il s'agit de savoir si les dynamiteurs de la rue de Presbourg et de la rue Boissière, si les provocateurs de l'« Huma » et du « Popu » sont les instruments conscients ou non des forces secrètes dont il n'est pas difficile de reconnaître qu'elles sont étrangères et qu'elles préparent le terrain à la guerre. Les Soviets ? L'Allemagne ? Peut-être les deux.

La manchette du « Jour » est plus modérée :

L'HYPOTHÈSE D'UN ATTENTAT POLITIQUE  
N'EST PAS ÉCARTÉE

A remarquer qu'un fait aussi simple que la situation du concierge au moment de l'explosion donne lieu le même jour, dans les divers journaux, à des affirmations opposées : il se trouve dans un couloir du premier étage, selon l'« Echo de Paris » ; dans sa salle à manger, selon le « Jour » ; dans sa loge, selon « L'Humanité » ; dans une cour intérieure, selon « Ce Soir ».

Enfin, voici qui pourrait être intitulé : Vérités pour les autres, ou : Le parti communiste reniera-t-il ses liens avec la III<sup>e</sup> Internationale ?

« L'Humanité », 29 août :

TOUJOURS D'ACTUALITÉ !

« Les perfides émissaires de l'étranger n'attendent que des chefs pour se rallier... Leur principal objet est de nous mettre aux prises les uns avec les autres. »

ROBESPIERRE, 25 décembre 1793.

Et, le 13 septembre, dans « Ce Soir » :

Il faut sauver la paix et pour cela faire la preuve de l'activité des agents de l'étranger dans notre pays.

## LES DEUX GUERRES

L'attitude de la Presse à l'égard de la guerre de Chine reproduit lamentablement celle que nous avons dénoncée lors de la guerre d'Espagne.

Dès le début des nouvelles hostilités, les journaux se sont divisés en deux blocs : après Franco, le Japon est enrôlé par ceux de droite ; après Valence, la Chine est adoptée par ceux de gauche. A l'arrière-plan, on retrouve toujours l'Italie et l'Allemagne à droite, l'U. R. S. S., la Tchécoslovaquie, etc..., à gauche.

Puis, au lieu de rapporter les événements avec exactitude et d'exprimer ensuite leur opinion, les journaux déforment et trient les faits dans le sens de leurs sympathies. Ceux pour quoi l'on a pris parti sont toujours vainqueurs.

Ce procédé, inspiré par un souci commercial ou politique et par un mépris du devoir de tout informateur, crée dans le pays deux vérités opposées. Il rend impossible toute compréhension réciproque et même toute conversation intelligible.

A titre d'exemple, citons au hasard les extraits suivants, sans rechercher parmi ces contradictions et ces confirmations absolues quelle est l'information exacte, ou plutôt quelle est la part d'exactitude comprise dans chacune d'elles.

Manchette du « Jour » (26.8) :

LES JAPONAIS L'EMPORTENT A SHANGHAI  
LEURS TROUPES ONT DÉBARQUÉ  
SUR TROIS POINTS DIFFÉRENTS

Tokio, 25 août. — On mande de Shanghai, à l'agence Domei :

La situation s'améliore constamment à Shanghai en faveur des Japonais. Les troupes japonaises, en dépit d'une vigoureuse résistance chinoise, ont occupé aujourd'hui trois points stratégiques et en ce moment délogeraient les Chinois des positions qu'ils occupaient d'une façon permanente jusqu'ici et les poursuivraient.

On annonce que les forces expéditionnaires japonaises ont nettoyé le quartier des usines, où un grand nombre de troupes chinoises se sont rendues, par suite du manque d'approvisionnement.

On confirme de source indépendante que les Japonais ont débarqué des troupes sur différents points de la côte chinoise, de Liou-Ho à Cha-Pou, repoussant les Chinois.

Manchette du « Populaire » :

DÉFAITE DES JAPONAIS A SHANGHAI

LES TROUPES NIPPONES SONT DÉCIMÉES A SHANGHAI

On apprend par téléphone à l'état-major du maréchal Tchang Kai Shek que 5.000 soldats japonais débarqués ce matin à Wou-Soung ont été exterminés après un dur combat, au cours duquel un brigadier-général et un commandant d'escadrille japonais ont été tués.

Les troupes chinoises poursuivent leur offensive dans les secteurs de Hong-Kéou et de Yang-Tsé-Pou et il ne reste plus qu'un petit détachement de Japonais entre Hong-Kéou et le fleuve.

COMBATS ACHARNÉS

Les combats dans le secteur de Wou-Soung ont été acharnés et il semble que les Japonais sont tombés dans un piège.

Selon les observateurs neutres, les troupes nippones ont subi de très lourdes pertes.

Les Chinois avaient soigneusement préparé le terrain et la côte était garnie de nids de mitrailleuses et parsemée de mines souterraines à l'intérieur des premières lignes chinoises. Dès que les soldats japonais eurent traversé les premières lignes et se furent avancés vers les seconds retranchements, les mines éclatèrent, faisant de nombreux morts.

Un certain nombre de transports japonais sont encore au mouillage au large de Wou-Soung.

A MEKNÈS

Chacun situe les « responsabilités » exclusivement là où va son antipathie politique :

« L'Œuvre », 2 septembre :

LE « TRAVAIL » DE FRANCO ET DES ITALIENS  
AU MAROC FRANÇAIS

Lorsqu'on s'est efforcé de suivre — comme nous l'avons fait ici — l'activité de propagande que le général Franco, aidé en cela comme dans d'autres domaines, par les Italiens et les Allemands, a déployée au Maroc espagnol, au Maroc français, voire même en Algérie, depuis ces six derniers mois, on ne peut manquer de rapprocher les événements qui se sont déroulés cet après-midi à Meknès, des vues qu'avaient certains grands pays relativement aux difficultés qui ne manqueraient pas de naître d'ici peu au Maroc entre Français et indigènes.

Cette propagande franquiste est doublée d'une propagande italienne remarquablement bien organisée, et les Italiens s'intéressent tout particulièrement au Maroc français. C'est ainsi que quelques jeunes Marocains nationalistes de marque étaient les invités du gouvernement italien pour la fameuse parade du 7 mai dernier, à Rome.

L'Italie essaie d'attirer à la grande Université islamique de Harrar — qu'elle ouvre en Ethiopie — le plus possible de Marocains et d'Algériens français, sans oublier les Tunisiens. La propagande italienne islamique en Afrique du Nord est établie sur les bases suivantes : on enseigne à l'Université de Harrar une union commune, sous l'égide de l'Italie, de tous les sujets islamiques de l'Afrique du Nord au nom de la mystique du fascisme africain : l'Italie déclarant que, lorsque le fascisme sera universel dans l'Afrique du Nord, il ne sera pas question pour aucun des adhérents à l'Empire italien d'être traités comme (dit-elle) la France traite Marocains et Algériens, c'est-à-dire en coloniaux de la Métropole.

Mais ces fascistes africains deviendront citoyens de l'Empire d'Italie avec des droits absolument égaux à ceux des citoyens de la Péninsule.

« Le Temps », 3 septembre :

LES TROUBLES DE MEKNÈS

Les troubles dont Meknès vient d'être le théâtre sont révélateurs du dangereux état d'esprit qui règne actuellement dans certaines parties de notre empire, notamment en Afrique du Nord. La propagande extrémiste, exploitant les passions nationalistes et le fanatisme religieux des populations placées sous l'autorité française, a réussi à créer au Maroc aussi bien qu'en Tunisie et en Algérie, une agitation permanente qui prend parfois les allures d'une rébellion ouverte, voire d'une collision sanglante, telle que celle que nous avons aujourd'hui à déplorer. Nous n'avons pas encore de précisions suffisantes pour pouvoir nous permettre d'affirmer que les graves incidents de Meknès sont directement imputables à l'action de la III<sup>e</sup> Internationale, et nous n'insinuerons rien de tel : il n'en est pas moins hors de doute que les prédications marxistes, trouvant un terrain particulièrement favorable dans cette tendance à la guerre sainte encore si vivace chez de trop nombreux indigènes, sont pour beaucoup, sinon pour tout, dans les désordres auxquels nous assistons.

Le grand tort de certains politiciens socialistes ou socialisants a été de croire que le syndicalisme à tendances révolutionnaires peut devenir un article d'exportation, ou d'agir comme s'ils le croyaient. Rompant avec la grande tradition résolument mais sagement indigénophile de la Troisième République, avec la notion de progrès continu mais prudemment mesuré qui est à la base de la politique d'association conçue par les Ferry et les Paul Bert, réalisée par leurs successeurs et que nous avons la fierté d'avoir toujours préconisée et défendue dans ces colonnes, ces agitateurs ont prétendu verser la démocratie à pleins bords aux foules indigènes sans éducation ni formalité préalable, sans avoir pris le temps de promouvoir ces populations encore peu évoluées au stade d'expérience politique où sont parvenues, après une longue pratique de la liberté, les démocraties européennes. Le résultat de cette belle propagande est sous nos yeux ; il se solde par des morts et des blessés, par un état de révolte larvée et d'insécurité qui ne saurait se prolonger sans compromettre gravement notre avenir impérial.

« Le Journal » :

A QUI POUVAIT PROFITER L'AGRESSION ?  
CERTAINEMENT PAS AU GÉNÉRAL FRANCO

Voici donc que reparait le mystérieux sous-marin du « Leipzig » : quel autre que celui dont l'attaque contre le croiseur allemand a soulevé tant de polémiques, pourrait se permettre la facétie de provoquer directement la Grande-Bretagne ? Il faut tout de même supposer aux nationaux espagnols et à leurs amis un minimum de sens commun.

« Le Jour » :

LA PRUDENCE EST D'AUTANT PLUS DE RI-GUEUR QU'ON A TOUT LIEU DE PENSER QUE L'ON SE TROUVE EN FACE D'ACTES DE PROVOCATION. Provocation des nationalistes espagnols ? Pourquoi ? alors que leur situation militaire est bien meilleure que ce qu'ils pouvaient espérer.

PAR CONTRE, SI L'ON APPRENAIT QUE CE SOUS-MARIN FANTOME EST « GOUVERNEMENTAL », IL NE FAUDRAIT PAS S'EN ÉTONNER.

« La Liberté » :

LA PROVOCATION SOVIÉTIQUE

L'Italie refusera de paraître à la Conférence Méditerranéenne en posture d'accusée.

L'opinion britannique juge sévèrement le mauvais coup tenté par Moscou.

« L'Humanité » :

On a compté en moins d'un mois 23 ATTAQUES PAR LES SOUS-MARINS, que les dépêches mentionnent comme inconnus et qui, de l'avis de tous, sont italiens. Hier, ils s'attaquèrent même à un destroyer de la marine de guerre britannique.

Et le lendemain, 3 septembre, à propos d'un nouveau torpillage :

« L'Œuvre » :

Madrid, 2 septembre. — Suivant une dépêche reçue de Benicarlo, entre Alicante et Valence, l'équipage du vapeur britannique « Woodford » est arrivé dans des bateaux de sauvetage tirés par des chalutiers espagnols.

Le capitaine du navire a déclaré qu'il avait été attaqué par un sous-marin italien qui a lancé deux torpilles sur le navire.

Comme on le sait, un homme de l'équipage a été tué et six autres blessés.

Le 8 septembre, en fortes manchettes :

« Ce Soir » :

Disant tout haut ce que l'Europe pense tout bas, la note soviétique dénonce sur preuves précises la piraterie italienne et donne aux Etats convoqués à Nyon l'exemple de la fermeté.

M. Mussolini voudrait en prendre prétexte pour s'évader de la Conférence, mais Paris et Londres sont décidés à la faire aboutir.

ADMINISTRATION : LIBRAIRIE ALCAN  
108, Boulevard Saint-Germain - PARIS-VI<sup>e</sup>.  
Chèques postaux : Paris 96-61

REDACTION : 7, place de la Sorbonne - PARIS-V<sup>e</sup>.  
Le secrétaire de rédaction reçoit sur rendez-vous.

ABONNEMENTS un an (20 numéros)  
Le numéro : 1 fr. 50

{ France, Belgique, Colonies ..... 25 fr.  
{ Etranger ..... 35 fr.

La Rédaction des « Nouveaux Cahiers » sera reconnaissante à ses amis s'ils l'assistent dans son effort :

1° En lui adressant une liste de personnes susceptibles de souscrire un abonnement, auxquelles un service gratuit de trois numéros sera adressé ;

2° En souscrivant eux-mêmes, s'ils le peuvent, un abonnement de soutien, à un prix plus élevé, ce qui permettra de consentir, d'autre part, des abonnements à tarif réduit ;

3° En lui adressant leurs observations au sujet des études parues, en lui signalant des faits, des opinions, sur lesquels ils désireraient attirer l'attention.

AUX PROCHAINS SOMMAIRES :

RENÉ CASSIN : Réforme de la S.D.N. — MARCEL PRÉLOT : Fascisme italien et Fascisme français. — B. SOUVARINE : Choses d'Espagne. — S. WEIL : Conclusions sur la condition ouvrière. — A. DETCŒUF : Ayons une politique commerciale. — J. BARNAUD : L'expérience socialiste en Suède. — H. BOUCHÉ : La situation internationale des armements. — F. PERROUX : La notion de démocratie.

POUVOIR DES MOTS, par PIERRE BOST, A. DETCŒUF, A. LEJARD, BRICE PARAIN, A.-M. PETITJEAN, M. MORÉ, D. DE ROUGEMONT, LOUIS ROUGIER, SIMONE WEIL.